**LES TRAPPISTES EN VALAIS**

**Chapitre 1**

**LES TRAPPISTINES**[[1]](#footnote-1)

par **Achille CHAPPAZ**

À douze kilomètres de Martigny, sur le territoire de la commune de Vollèges, non loin du pittoresque bourg de Saint-Brancher[[2]](#footnote-2), le voyageur qui vient de traverser une galerie percée dans le roc, voit tout à coup se dresser devant lui des ruines d’un aspect étrange.

Si, piqué par la curiosité, vous interrogez votre guide, il vous répondra que ce sont là les débris d’un couvent de Trappistes, et c’est à cette seule indication que se borneront ses renseignements.

Lors de mon premier voyage dans l’Entremont, la même question me vint sur les lèvres, et à travers la neige qui nous cinglait, l’hiver battait son plein, mon compagnon de route me jeta ce mot : ‘Trappistes’.

Arrivé à Saint-Brancher, j’eus vite fait de me procurer *l’Histoire du Valais* de Boccard et d’y retrouver la page qui m’intéressait :

Aux premières secousses de la Révolution une communauté de douze Trappistes avait d’abord reçu un asile à Saint-Pierre-des-Clages, dans la ferme de l’évêché. Ils y étaient un sujet d’édification par la sainte austérité de leur vie ; mais l’insalubrité de l’air et surtout de l’eau en ayant fait mourir cinq en moins d’une année, la Diète de décembre 1795 les autorisa non seulement à choisir un autre local mais même à y bâtir deux couvents, un pour les religieux et l’autre pour les religieuses de la même réforme.

Les retraites les plus sauvages avaient pour eux le plus d’attraits ; or, dans les gorges tortueuses par lesquelles on pénètre dans l’Entremont, se trouvaient précisément au-dessous de Saint-Brancher les ruines d’une mine de plomb abandonnée.

C’est là que, sans autre vue que les rochers qui, fortement rapprochés, dressent des deux côtes leurs flancs perpendiculaires et stériles, sans autre bruit que le roulement rauque et monotone des eaux de la Dranse, qui dispute encore un sol déjà si restreint, au milieu du deuil et du bouleversement de la nature, c’est là que les religieux proscrits, déjà si souvent battus par la tempête, vinrent se préparer à de nouvelles épreuves qui ne se firent pas attendre ; aussi avaient-ils appelé leur nouvel établissement : *Le monastère de la sainte Volonté de Dieu.*[[3]](#footnote-3)

Honneur au talent descriptif de notre historien national ! Mais comme, à tout prix, je tenais à en savoir davantage, on me conseilla de m’adresser à un octogénaire de l’endroit. Hélas ! je ne parvins à recueillir que d’infimes lambeaux d’une tradition déjà effacée.

Bien qu’il confonde invariablement alentour avec au travers, je ne manquai pas non plus de consulter notre vieux et naïf Schinner et, après avoir pas mal feuilleté son gros volume, j’y découvris ce qui suit :

En remontant la route depuis Bovernier, on arrive vers une espèce de bâtiment allongé et surmonté d’un étage depuis le rez-de-chaussée, où des Chartreux, lors de leur émigration de France, semblaient avoir été chercher le terme d’une vie pleine d’austérités.[[4]](#footnote-4)

On conviendra que cette annotation n’était pas précisément de nature à compléter l’enquête à laquelle j’étais en train de procéder !

Le printemps me ramena dans la vallée d’Entremont et c’est avec un indicible plaisir que j’y constatai un merveilleux changement de décors[[5]](#footnote-5). À ma droite, les débris d’une gigantesque avalanche rappelaient sans doute les rigueurs de l’hiver ; mais, à ma gauche, la vigne commençait à se couvrir d’un vert feuillage. À l’extrémité de l’horizon, les neiges éternelles s’illuminaient aux rayons d’un soleil d’Italie, pendant qu’à mes pieds la Dranse continuait à rouler avec un terrible fracas ses eaux écumantes. Les vieux cloîtres, eux-mêmes, m’apparurent moins attristés, moins déserts.

Tout à fait décidé à trouver le mot de 1’énigme que me proposaient, nouveaux sphinx, ces vestiges du passé, je finis par où j’aurais dû commencer et, sans désemparer, j’allai frapper à la porte du presbytère.

« Votre cas n’offre rien d’insoluble, me répondit en souriant l’excellent curé de Saint-Brancher, que n’êtes-vous venu plus tôt ? »

Sur ce M. le chanoine Tornay s’en alla fouiller dans ses archives et quelques instants après, j’avais la joie de le voir revenir un carton sous le bras, et un coffret à la main.

« Voici votre affaire, reprit-il. Ce carton contient, en effet la correspondance de l’un de mes prédécesseurs, M. le chanoine Baller, avec dom Augustin de Lestrange, abbé de la Valsainte et fondateur des deux monastères de Saint-Brancher. »

Comme bien l’on pense, je remerciai avec effusion et m’empressai de serrer le précieux dossier.

« Tout n’est pas là », continua le digne prêtre, et découvrant le coffret, il en retira, à ma très grande surprise, une tête de mort sur laquelle il me fit remarquer l’inscription suivante :

Cette tête que vous soyez

fut exhumée du saint couvent de la Trappe,

le 25 juillet 1772.

Cette relique devait être pour moi un trait de lumière et je n’eus aucune peine à découvrir que le couvent dont elle faisait mention n’était rien moins que le monastère de la Trappe, près Mortagne, département de l’Orne et diocèse de Séez, célèbre par la réforme de l’Abbé de Rancé et sauvé par dom Augustin de Lestrange de la tempête révolutionnaire.

C’est à cette époque horriblement tourmentée que nous allons remonter et, pour que cette partie préliminaire de mon récit ne laisse rien à désirer sous le rapport de l’exactitude, j’en emprunterai les principaux détails à dom Augustin lui-même[[6]](#footnote-6).

**I**

En 1789 l’Assemblée nationale avait prononcé la dissolution des Ordres religieux, et quelque attachées que leur fussent les populations, un décret spécial ne tarda pas à faire connaître aux solitaires de la Trappe qu’ils ne seraient l’objet d’aucune exception. Mais si la plupart de ces austères religieux s’étaient endormis dans une trompeuse sécurité, dom Augustin de Lestrange, dont le nom ne nous est plus inconnu, veillait sur le salut de ses frères.

Au prix d’innombrables démarches, il avait obtenu de ses supérieurs, qui ne pouvaient se faire à l’idée de la suppression de leurs monastères, l’autorisation de se rendre à Fribourg, où l’évêque du diocèse l’avait reçu à bras ouverts[[7]](#footnote-7). « Au nom du Dieu Tout-Puissant, de la Vierge Immaculée et de saint Bernard, s’était écrié dom Augustin en se jetant aux pieds du prélat, je vous adjure de sauver l’Ordre de Cîteaux et d’accorder un asile à ses enfants persécutés ».

Fortement appuyée par Mgr l’archevêque de Besançon[[8]](#footnote-8) et apostillée qu’elle était par les Nonces apostoliques de Paris et de Lucerne, cette humble requête[[9]](#footnote-9), dont je ne crois pas inutile de détacher quelques passages, ne pouvait être que favorablement accueillie par Je Sénat de Fribourg :

Notre demande peut d’autant plus facilement nous être accordée, y était-il dit. que l’objet en est moins précieux : ce n’est qu’un emplacement dans quelque bois, quelque creux de montagne, en un mot, quelque terrain inculte et stérile que nous fertiliserons par nos sueurs et plus encore par les bénédictions du Ciel que nous nous efforcerons d’y attirer.

Il ne faut pas craindre que nous ne soyons jamais à la charge de personne, notre résolution étant de vivre, comme nous y exhorte notre sainte règle, du travail de nos mains. D’ailleurs, il faut bien faire attention que ce qui ne serait pas possible à d’autres religieux en fait d’économie, nous est facile à cause de la pauvreté dont nous faisons profession, n’étant vêtus que d étoffes grossières, jeûnant les deux tiers de l’année et n’usant d’autre nourriture que de légumes ou de racines sans autre apprêt que du sel ou de l’eau, ou tout au plus, en certain temps. d’un peu de lait, etc.

Mais toutes catholiques qu’elles étaient, Leurs Excellences de Fribourg crurent devoir limiter leur bienfait en fixant à vingt-quatre, les novices non compris, le nombre des religieux qu’elles daignaient couvrir de leur protection et, pour résidence, elles leur assignèrent le monastère de la Valsainte[[10]](#footnote-10).

Rentré à la Trappe, dom Augustin engagea ses confrères à accélérer leurs préparatifs de départ, et à travers mille dangers, ils réussirent enfin à fouler le sol de l’Helvétie. À la frontière, il leur fut fait un accueil sympathique, et dans la protestante petite ville de Payerne, il se trouva même quelqu’un pour leur souhaiter la bienvenue. À l’honneur de nos frères séparés de Vaud, je tiens à mentionner ici qu’en 1834, les Trappistes du Val-Sainte-Marie, qui s’étaient réfugiés à Géronde, furent, eux aussi, dans ce canton, l’objet d’une démonstration non moins courtoise[[11]](#footnote-11).

En adressant à leur monastère un suprême adieu, les moines de la Trappe n’en avaient emporté que leurs habits religieux avec quelques instruments de pénitence[[12]](#footnote-12). On voit par là que la tête de mort pieusement conservée à Saint-Brancher, avait fait partie de ce long voyage.

Mais avant de poursuivre ce modeste travail, saluons au passage la grande figure de ce nouveau Moïse que Dieu avait suscité pour le salut de son peuple.

Quel était donc, devez-vous, en effet. me demander, ce dom.Augustin dont l’indomptable énergie a frappé d’admiration le monde catholique ?

Dans le monde, dom.Augustin s’était appelé *Louis-Henri de Lestrange* et, on me permettra sans doute de souligner ce détail, il était le quatorzième enfant de parents vertueux.

À peine venait-il d’entrer dans la carrière sacerdotale, que l’archevêque de Vienne le choisissait pour Grand-Vicaire et que, peu après, il l’obtenait pour coadjuteur. Mais c’en était trop pour l’abbé de Lestrange qui, dès le principe, avait formé le dessein de finir ses jours dans un cloître. Aussi part-il à l’improviste et, en 1780, à 1’âge de 26 ans, il échangeait tous ses titres et dignités contre le froc des Trappistes.

À mon humble avis, le XlX° siècle catholique n’a pas rendu à cet homme extraordinaire tous les honneurs auxquels lui donnait droit son immense amour de Dieu et de l’Église.

II

Au lendemain des inoubliables désastres qui l’accablèrent en 1870, la France chrétienne tout entière, dans l’un de ces irrésistibles élans dont elle a le secret, se jetait dans les voies du repentir et de l’expiation. C’est alors que s’élevèrent de splendides basiliques et que, sur toutes les routes de Lourdes, d’interminables files de pèlerins redisaient, le front dans la poussière, le toujours actuel *Parce, Domine, populo tuo*.

Eh bien ! sous le coup des effondrements de 1789, déjà, il s’était, d’un bout à l’autre de la nation amie, produit un semblable réveil et, si l’on veut savoir jusqu’à quel point les fils de saint Bernard, réfugiés en Suisse, redoublèrent de ferveur, il n’y a qu’à rapidement parcourir les Règlements de la Valsainte. Mais, cependant, que devenaient les religieux de la Trappe auxquels Fribourg n’avait pu accorder l’hospitalité ?

Toujours l’exemple des forts entraîne, et sur la fin du mois d’août 1791, soit trois mois après l’installation de leurs frères à la Valsainte, une nouvelle colonie de Trappistes, sous la conduite de dom Gérard Bollangié, venait demander un asile à Soleure.

Sous date du 1er septembre 1791[[13]](#footnote-13) le gouvernement de ce canton prenait connaissance de la requête de dom Gérard et quelques jours après, on lui accordait, mais pour une période de deux ans seulement, la faveur qu’il avait si vivement sollicitée.

Cette décision réduisait à néant les espérances, qu’encouragé par le Nonce apostolique, dom Gérard avait fondées sur la générosité du Conseil d’État de Soleure ; mais, tout en rendant grâces à Leurs Excellences, il se permit d’insister et de leur faire très respectueusement observer :

Qu’étant donné le peu de durée de leur permis de séjour, il serait impossible aux religieux de la Trappe d’affermer un immeuble dans leur canton ;

Que dans de telles conditions, il n’oserait guère prendre sur lui d’engager ses confrères à renoncer pour toujours à la pension que l’État français leur assurait ;

Qu’enfin le gouvernement pouvait être absolument certain que jamais la communauté ne tomberait à sa charge.

Mais le Conseil d’État, tout en consentant à porter à trois ans le délai du permis d’établissement des Trappistes, leur signifia en même temps que c’était la dernière concession qu’il fût disposé à leur octroyer ! Tant il est vrai, que presque toujours le passé sert à éclairer le présent.

I1 ne restait à dom Gérard qu’à péniblement refaire le voyage de Lucerne et à se mettre sous la protection du représentant du Saint-Siège.

Sa démarche fut couronnée d’un complet succès.

Voici, en effet, la lettre qu’à cette occasion Mgr F.S. Testaferrata[[14]](#footnote-14) voulut bien écrire à l’évêque de Sion[[15]](#footnote-15) et, si nous la reproduisons presque entièrement, c’est qu’elle ne fait pas moins d’honneur à Mgr Blatter qu’aux enfants de Cîteaux :

Lucerne, 11 décembre 1792[[16]](#footnote-16) Monseigneur et très cher Ami.

Vous connaissez de réputation l’illustre maison de la Trappe que la France avait le bonheur de posséder et qui observait la Règle de saint Benoît dans toute sa pureté primitive ; l’antiquité ne nous offrait rien, ni dans ses monastères, ni dans ses déserts, qui fût plus édifiant.

Une maison aussi respectable aurait dû, sans doute. échapper à là proscription générale à laquelle tous les Ordres monastiques de France avaient été condamnés.

Elle à cependant subi le sort commun et un très grand nombre de ces religieux. après avoir renoncé au traitement qu’on leur servait, sont venus se rallier auprès de leurs supérieurs qui s’étaient réfugiés en Suisse.

L’État de Fribourg à accueilli avec bonté 24 de ces religieux et leur a donné une maison avec quelques terres.

Bientôt après s’est formée à Soleure une nouvelle colonie gouvernée par dom Gérard, qui vous remettra cette lettre.

Ce religieux d’une vertu éminente et qui a des talents distingués entrera avec vous dans tous les détails nécessaires pour vous faire part de ses vues relativement à la nouvelle colonie qu’il désire établir en Valais. J’espère que vous lui ferez un accueil semblable à celui qu’il a reçu ici : c’est-à-dire que \vous 1e traiterez comme un saint et un ami.

Dom Gérard avait d’abord des vues sur Lucerne et il n’a pas tenu à moi d’en assurer le succès. La Providence en a autrement ordonné, sans doute parce qu’elle réservait à votre diocèse un établissement infiniment digne, à tous égards, d’être favorisé par un Évêque d’une piété aussi éminente.

J’ai donc lieu d’espérer, Monseigneur et cher Ami, que vous ne négligerez rien pour procurer un asile à cette nouvelle colonie.

Avec quelle satisfaction. le Saint‑Père n’apprendra‑t‑il pas que ces bons religieux ont trouvé un asile dans le Valais et que votre gouvernement aura conservé à la Religion une portion notable du monastère 1e plus édifiant de la chrétienté.

Quant à moi, le jour où j’apprendrai que ces pieux cénobites ont enfin trouvé le terme des agitations qu’ils éprouvent et recouvré la paix et la tranquillité de la solitude, sera un des plus agréables de ma vie et je le regarderai comme une des époques les plus consolantes de ma Nonciature.

Vous connaissez toute la tendresse et tout l’attachement que je vous ai voués, etc.

Au printemps, dom Gérard, muni de cette précieuse recommandation, se rendit à Sion et, comme nous le savons déjà par Boccard, Mgr Blatter s’empressa d’agréer sa demande.

La haute opinion, lisons‑nous à ce sujet dans les intéressants mémoires de M. le chanoine Anne‑Joseph de Rivaz[[17]](#footnote-17), qu’on a partout de la réforme de la Trappe, leur rendit tout 1e mondé favorable et aplanit les difficultés que j’avais cru voir à cet établissement. Monseigneur offrit au Père Gérard de lui céder sa ferme de Saint-Pierre-des-Clages, autrefois un prieuré de Bénédictins[[18]](#footnote-18), à deux heures et demie de Sion. Avant que le désir de la perfection l’eût fait entrer à la Trappe, le Père Gérard était prêtre séculier ; il ne paraît pas moins éclairé que fervent.

Dans sa séance du 9 mai 1793 la Diète accorda, sans discussion, à dom Gérard l’autorisation de s’établir en Valais et le 24 du même mois, Mgr Blatter, assisté de M. de Kalbermatten son chancelier, lui remettait à bail sa ferme de Saint‑Pierre.

Aussitôt informé de l’événement, le Nonce apostolique en manifeste sans aucun retard son entière satisfaction[[19]](#footnote-19) :

Lucerne, 30 mai 1793.

Ce que vous m’annoncez, Monseigneur, sur dom Gérard, me comble de joie et je me féliciterai toute ma vie d’avoir été le premier instrument dont s’est servi la Providence pour établir dans votre diocèse ces hommes de foi. Pour vous, à qui est due cette bonne œuvre, vous en recueillerez les fruits et pour vous et pour le troupeau confié à votre sollicitude.

Quant aux vénérables religieux, le frère Mathieu avait accompagné dom Gérard en Valais, auxquels Mgr Blatter avait fait un si touchant accueil, ils n’avaient pas tardé à regagner le canton de Soleure et le Père Nicolas‑Claude Dargnies[[20]](#footnote-20), qui leur faisait visite dans les premiers jours d’octobre de la même année, en parle dans ces termes :

Nous logeâmes ensuite chez dom Gérard, religieux de la Trappe, qui, retiré avec quelques‑uns de ses frères dans une maison près de Soleure, vivait avec son habit religieux aussi trappistement qu’il pouvait le faire. Il avait même commencé une espèce d’établissement en Valais.

**III**

Encore qu’aux termes de la convention, l’entrée en possession des immeubles affermés ne dût avoir lieu qu’à la ‘prochaine Chandeleur’, dom Gérard et ses religieux se hâtèrent de quitter Soleure et le 1er novembre 1793 déjà, ils célébraient, dans l’antique église de Saint‑Pierre, la fête de la Toussaint.

La communauté se composait de cinq prêtres, de sept frères convers et d’un novice, et comme nous l’a pareillement appris Boccard, elle ne tarda pas à ravir d’admiration les habitants de la grande paroisse d’Ardon (Ardon, Saint‑Pierre et Chamoson).

De son côté le chef vénéré du diocèse s’applaudissait de ce que les voies de la Providence eussent amené en Valais les fils de saint Benoît et, malgré l’avis contraire d’un prêtre influent de son entourage, il n’avait fait aucune difficulté de leur donner acte de tous les privilèges que l’abbé de Rancé avait obtenus de la Cour Pontificale.

Mais, à son très grand chagrin, les mêmes causes qui, plusieurs siècles auparavant, avaient sans doute contraint les Bénédictins d’abandonner leur monastère, obligèrent les Pères de la Trappe à se retirer de Saint‑Pierre.

Décimée par les fièvres paludéennes[[21]](#footnote-21), la communauté naissante se vit en fort peu de temps considérablement réduite et le 26 août 1795, dom Gérard lui‑même succombait aux suites de l’impitoyable maladie[[22]](#footnote-22) ! Ce n’est pas sans intérêt qu’on lira l’acte de son décès.

Admodum Reverendus Pater Gérard (in saeculo vocabatur Bollangié) Trappista Ordinis Cisterciensis atque Prior ad Sanctum Petrum Claggiarum, ubi fundamenta coloniae novae Trappistarum jecerat, obiit die 26 Augusti, pie receptis sacramentis. Die sequenti retro chorum tumulatus et more Trappistarum absque feretro[[23]](#footnote-23), sepultus. Reverendus ac Venerabilis Abbas Vallis Sanctæ, qui, peacta sepultura. forte advenit. die 29. officia persolvit.

Un hasard providentiel avait donc voulu que dom Augustin de Lestrange[[24]](#footnote-24) que nous avons un instant perdu de vue, pût rendre au supérieur de Saint‑Pierre les honneurs que l’Ordre de Cîteaux réserve à ses élus.

Le surlendemain déjà, l’infatigable religieux se transportait à Sion[[25]](#footnote-25) pour s’y concerter avec Mgr l’Évêque sur le sort de ceux de ses frères que le fléau avait épargnés.

Les bienveillantes dispositions de Sa Grandeur envers les Pères de la Trappe ne s’étaient heureusement en aucune façon modifiées et dom Augustin put repartir du chef-lieu avec d’autant plus de satisfaction que M. le Recteur Bonivini s’était généreusement offert à recueillir les débris de sa communauté dans sa maison de campagne de Prafalcon, non loin de Sierre[[26]](#footnote-26).

Survint la Diète du mois de décembre et fort de l’appui de Monseigneur, le P. Abbé demanda au Sénat Valaisan de vouloir bien lui octroyer le droit et la faculté :

• 1° D’acquérir un terrain pour y fonder un monastère d’hommes, et

• 2° D’y bâtir également un couvent de religieuses.

De religieuses ! s’était-on d’abord demandé, et pourquoi ? Par la raison non moins simple que péremptoire, avait répondu l’homme de Dieu, que, chassées et dispersées aux quatre vents du ciel, les infortunées religieuses de France ne savaient où reposer leurs têtes, et qu’en leur accordant un asile conforme à leur vocation[[27]](#footnote-27), les représentants du peuple valaisan accompliraient un acte d’admirable charité.

Voilà bien l’une des plus belles pages de l’histoire de dom Augustin, et, de son côté, notre chère petite république s’estime heureuse d’avoir servi de berceau aux Trappistines. Puissent-elles, en retour, ne jamais oublier[[28]](#footnote-28) l’humble vallon où, avec les fruits de la terre, elles s’appliquèrent à faire germer les fleurs des plus belles vertus !

Donnons ici un extrait du protocole de la Diète :

Le Très Révérend Abbé de l’Ordre austère de la Trappe demande à la Haute Assemblée la permission pour son Ordre d’acheter en Valais une terre en friche, libre de toute redevance annuelle, exposant :

• 1° qu’il la rendra fertile par son travail

• 2° qu’il ne tombera jamais à la charge de personne, la nourriture des religieux de la Trappe ne consistant qu’en jardinage et herbes apprêtées seulement avec de l’eau et du sel et rarement avec du lait.

Le Très Révérend Père supplie de même de lui permettre d’ériger un couvent de religieuses, en promettant que celles‑ci se chargeront, sans aucune rétribution, de l’éducation de la jeunesse.

À peine avons-nous besoin d’ajouter que la Diète fit le plus favorable accueil à cette demande, et dès lors, il n’y avait plus pour dom Augustin qu’à choisir dans la grande vallée du Rhône, le coin de terre où il planterait sa tente. Au premier moment, il avait songé à Géronde et même à Tourbillon mais diverses circonstances s’étant opposées à la réalisation de ces projets, il fut sur le point de se décider en faveur de la paroisse d’Outre‑Rhône[[29]](#footnote-29).

Sous date du 21 juin l796, il écrivait, en effet, à Monseigneur l’Évêque de Sion[[30]](#footnote-30) :

Connaissant tout l’intérêt que nous porte Votre Grandeur, je crois de mon devoir de vous informer du lieu de notre établissement : c’est la paroisse d’Outre‑Rhône que nous avons choisie, au‑dessus de la chapelle d’Alesse, une demi‑heure plus haut. C’est un endroit fort solitaire et où le terrain n’est pas pierreux.

Toujours est‑il que cette combinaison ne devait pas aboutir et que fort peu de temps après, le 8 février 1796, le Révérendissime Père Abbé achetait du banneret Joseph-François Luder[[31]](#footnote-31), ancien châtelain d’Entremont, les bâtiments et terrains — ædes et prædia[[32]](#footnote-32) — que celui‑ci possédait au lieu-dit : *l’Île‑Bernard*[[33]](#footnote-33). Les descriptions que nous avons faites de cet emplacement ne permettent pas de douter qu’il ne fût de tout point conforme aux recommandations de saint Benoît[[34]](#footnote-34). Ne construisez jamais vos monastères, avait dit le saint à ses disciples, que dans des lieux éloignés de la conversation des hommes.

Mais qui l’eût jamais supposé ? Tandis que les honnêtes gens se réjouissaient de l’arrivée des Pères de la Trappe, les jacobins au petit pied des environs s’efforçaient d’exciter contre eux nos braves populations. À les en croire, l’établissement de deux monastères ne manquerait pas d’ouvrir dans le pays une ère de vexations et avant qu’il fût longtemps, l’Entremont tout entier gémirait sous le joug de ces nouveaux tyrans !

Au gouvernement, on savait à quoi s’en tenir sur cette phraséologie voltairienne et on le fit nettement comprendre à une délégation d’esprits forts de la contrée.

Quant à l’Évêque du diocèse, il avait, dès le début, adressé aux paroisses de Vollèges et de Saint-Brancher un mandement qui achèverait de prouver, si besoin en était, combien il tenait à cœur de se conformer aux instructions de Pie VI :

Aux Très Révérends Curés et à nos Chers Fidèles des paroisses de St-Brancher et de Vollèges.

Apprenant avec satisfaction que le Révérendissime Abbé de la Valsainte de Notre‑Dame de la Trappe a trouvé et choisi dans vos paroisses le lieu d’un établissement, nous nous en félicitons et nous nous réjouissons de l’honneur et du bonheur qui vous sont ainsi réservés. Nous pouvons vous assurer que c’est un trésor spirituel que de posséder ces religieux parmi vous. Chers Fidèles ! nous croirions manquer à la piété en nous dispensant de recommander instamment ces vertueux religieux à vos faveurs, etc.

Donné à Sion, de notre résidence. ce 5me février 1796.[[35]](#footnote-35)

**IV**

Après en avoir référé au desservant de la paroisse, dom Augustin avait fixé au dimanche 21 février suivant, la date de son entrée solennelle à Saint‑Brancher[[36]](#footnote-36). Arrivés dès la veille à Martigny où les religieux du Gd-St-Bernard les avaient cordialement accueillis, les Trappistes passèrent la nuit en prières, et le lendemain matin, vers les huit heures, ils partaient pour Saint‑Brancher en chantant les psaumes de la Pénitence. Sur leur passage, à travers Martigny-Ville et Martigny-Bourg, la foule se presse respectueuse et les mères tendent vers eux leurs petits enfants, que dom Augustin, s’appuyant sur sa crosse de bois[[37]](#footnote-37), bénissait avec émotion.

C’est ainsi qu’aux périodes héroïques du moyen âge, les Benoît, les Bernard et les Martin s’en allaient jeter les assises de leurs célèbres monastères !

Reçus à la porte de l’église par M. le curé Ballet, qu’entourait un nombreux clergé[[38]](#footnote-38), les Pères prirent place à droite et à gauche du chœur et, bientôt après, le Pain des Forts venait ranimer leurs corps exténués.

Les Vêpres furent dites avec un éclat inaccoutumé et, après la Bénédiction du Très‑Saint‑Sacrement, le Père Abbé entonna le *Salve Regina*, l’hymne par excellence des fils de saint Bernard[[39]](#footnote-39).

Accompagnés du clergé et d’un très grand nombre de fidèles[[40]](#footnote-40), les Religieux reprirent ensuite processionnellement le chemin de *l’Île‑Bernard* et, lorsqu’ils ne furent plus qu’à deux pas de leur humble demeure, ils plantèrent, au chant des psaumes, la rustique croix de bois qu’ils avaient apportée sur leurs épaules[[41]](#footnote-41).

Que j’ai de regrets, s’écriait à cette occasion le très respectable curé de Saint‑Brancher, que tout mon peuple n’ait pas été présent à ce sublime spectacle de l’adoration et de l’élévation de cette croix, ainsi qu’à la touchante exhortation que fit à sa communauté le Révérend Père Abbé de la Valsainte. Nous versions tous des larmes et les plus endurcis de mes paroissiens, qui étaient absents, n’auraient pu eux‑mêmes contenir leur émotion.[[42]](#footnote-42)

Au cours de son allocution, dom Augustin avait, avec une sorte d’insistance, recommandé aux Pères de *l’Île-Bernard* d’adresser au Seigneur les plus ardentes prières pour les populations si travaillées d’Entremont — on ne saurait prétendre que les temps soient changés — et comme supérieur de la nouvelle communauté, il avait désigné le Père Urbain.

À trois jours de là, le Père Abbé, rendant compte à son tour à l’Évêque du diocèse des événements qui venaient de s’accomplir, lui mandait ce qui suit[[43]](#footnote-43) :

Malgré tout, nous sommes cependant établis, au nombre de quatorze, dans les bâtiments de *l’Île-Bernard* à 1’endroit de la mine de plomb.

J’espère voir prospérer cette communauté.

Dans tous nos établissements, il y a eu des difficultés à vaincre et celui d’Espagne[[44]](#footnote-44), qui a eu le plus de contradictions, on a triomphé de la manière la plus glorieuse.[[45]](#footnote-45)

A la vérité, les Pères de la Trappe se trouvaient désormais à l’abri des injures du temps ; mais ils n’en vivaient pas moins dans le plus extrême dénuement[[46]](#footnote-46). Ce qu’ils appelaient leur monastère n’était pas autre chose qu’une misérable masure, sans cloître, sans réfectoire, sans salle de chapitre, etc.

Il n’en est pas moins vrai que, dès le lendemain de leur installation, ils avaient courageusement entrepris de défricher leur désert et d’y planter les légumes qui devaient constituer leur presque unique nourriture.

Fidèle à l’amitié qu’il leur a vouée, M. le curé Ballet les assiste dans leur détresse et pourvoit à leurs plus pressants besoins. Le dossier dont j’ai parlé en commençant contient à ce sujet les plus édifiants détails :

30 mars 1796. Monsieur le Curé

Puisque vous voulez bien m’honorer d’une amitié toute particulière, je ne crois pas pouvoir mieux m’adresser qu’à vous dans nos besoins si nombreux. Le temps de semer des légumes n’étant pas celui de les recueillir, nous nous voyons obligés d’en acheter et, comme nous en ignorons le prix, vous nous obligerez de nous dire celui des pois, haricots, fèves, pommes de terre, etc.

Votre très humble serviteur, F. Urbain.

Vient enfin le temps de la cueillette et voici ce que dom Augustin, lui‑même, écrit au même M. Ballet :

14 juillet 1796 Monsieur et vénérable Curé.

J’ai l’honneur de vous envoyer la dîme et les prémices des productions de notre désert. C’est la portion la plus présentable de ce que nous avons pu recueillir.

C’est un véritable dessert à la Trappiste : mais puisque vous recevez tous les jours des religieux de notre Ordre à votre table, i1 est bien juste qu’ils essaient à leur manière de vous témoigner leur reconnaissance.

Les anciens solitaires[[47]](#footnote-47) offraient à leurs hôtes des fruits sauvages parce qu’ils n’avaient rien de mieux : nous faisons de même, etc.

P. Augustin, Abbé quoique indigne, etc.

On ne saurait, du reste, s’imaginer à quels âpres labeurs s’astreignaient ces incomparables ouvriers[[48]](#footnote-48). Menacés par un torrent qu’à chaque orage les pluies font déborder, ils mettent aussitôt la main à la bêche, et en moins de rien, ils l’ont encaissé, pavé et digué ; on s’en souvient encore à Saint‑ Brancher.

Autre lettre de dom Augustin :

La Sainte‑Volonté‑de‑Dieu Monsieur le Curé

Nous avons préparé un grand terrain pour y semer des raves mais nous nous sommes trouvés à court de graines. Pourriez-vous nous en céder ? Si vous en aviez et que vous vouliez bien, comme je n’en doute pas, nous rendre ce nouveau service, je vous prie de les remettre au porteur de la présente.

Le temps le permettait‑il ? C’est à pied que le Révérend Père Abbé accomplissait le fatigant voyage de Saint-Brancher à Martigny et à Saint‑Maurice[[49]](#footnote-49) ; mais lorsque les routes devenaient décidément impraticables, c’est encore à l’obligeance de son ami le curé qu’il recourait. — Voyez plutôt :

Monsieur le Curé

En attendant que j’aille moi‑même vous remercier, agréez mille actions de grâces d’avoir bien voulu me prêter votre jument. J’en ai eu tout le soin possible. Je vous avertis cependant de ne plus vous servir de la selle avant de la faire raccommoder, car elle blesse l’animal. Je l’aurais bien fait réparer moi‑même, mais j’ai craint de ne pas le faire à votre gré : je l’ai seulement fait retoucher.

En passant à Saint‑Maurice, j’ai vu Monseigneur l’évêque du Puy[[50]](#footnote-50).

Veut‑on pénétrer plus avant encore dans l’intimité des relations que les Pères de la Trappe entretenaient avec leur bienveillant voisin ? Qu’on lise la lettre suivante ; de même que les précédentes, elle est absolument inédite :

Monsieur le Curé,

Je vous suis on ne peut plus reconnaissant des bontés sans nombre dont vous m’avez comblé et en particulier des honnêtetés que j’ai reçues pendant le temps que j’ai demeuré chez vous. Mais c’est surtout de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli et gardé chez vous mes sœurs[[51]](#footnote-51) pendant longtemps, que je veux vous remercier. Je désirerais vous témoigner combien je suis sensible à toutes ces attentions et n’ai rien à vous offrir qu’un exemplaire de nos Règlements[[52]](#footnote-52). La reliure ne correspond pas sans doute à nos sentiments de gratitude et au respect profond que je vous porte. Néanmoins, je me flatte que vous aurez pour agréable ce petit présent, quoiqu’il soit marqué au coin de notre pauvreté.

N’oublions pas non plus de rappeler que dans le courant du mois d’août 1796, Mgr l’Évêque de Sion, alors en tournée pastorale, daignait honorer de sa précieuse visite le monastère de la Sainte‑Volonté‑de‑Dieu, auquel peu de temps auparavant, Sa Grandeur avait renouvelé la confirmation de ses privilèges.[[53]](#footnote-53)

**V**

Dans la nuit du 29 avril 1796, Mme Louise‑Adélaïde de Bourbon-Condé[[54]](#footnote-54), qu’accompagnaient M. l’abbé Louis-Armand Le Juge de Bouzonville, son aumônier, la Sœur Aimée, religieuse Ursuline et un domestique, arrivait à Saint‑Brancher et descendait dans l’unique auberge de la localité.

L’approche des troupes françaises avait contraint Son Altesse de quitter Turin et le jour même, elle avait franchi le Grand‑Saint‑Bernard.

Depuis longtemps déjà, la princesse avait formé le dessein de se vouer entièrement à la vie religieuse et comme elle n’était pas sans avoir entendu parler des monastères de dom Augustin, elle s’était décidée à passer quelques jours à Saint‑Brancher.[[55]](#footnote-55)

Informé de ses intentions, M. le curé Ballet s’était empressé de lui offrir le plus bel appartement de son presbytère et la princesse en avait aussitôt écrit au prince de Condé, son père :

Arrivée ici vendredi au soir (par conséquent le 29 avril) et descendue dans une assez mauvaise auberge, je croyais devoir passer outre, ne croyant pas qu’il y eût manière de se pouvoir loger ; le samedi matin, je sus cependant que cette possibilité existait chez le Curé qui fort obligeamment me fit offrir d’assez jolies chambres… Si vous avez la bonté de m’écrire, vous pourriez adresser vos lettres directement à Mme d’Erken [c’est le nom qu’elle prit dans ce voyage], à Saint‑Brancher, près Martigny (Valais) ou pour plus grande sûreté, mettez une seconde enveloppe à M. l’abbé de Lazaris[[56]](#footnote-56), à Martigny.

Mais, contrairement à ce qu’avait espéré la princesse, le bâtiment destiné aux religieuses n’était pas achevé à beaucoup près. Aussi, dans une lettre qu’elle adresse à Sa Majesté la reine de Sardaigne[[57]](#footnote-57), en parle‑t‑elle en ces termes :

On commence à élever le mur de clôture d’une espèce de petite bicoque qui doit devenir le premier monastère des religieuses Trappistines. L’établissement n’en est que 1à.

Le séjour de la princesse à Saint‑Brancher se prolongea pendant près d’un mois et, comme on aurait pu y voir une portée politique, le prudent M. Ballet n’avait pas manqué d’en informer l’Évêque du diocèse, qui lui avait aussitôt fait répondre :

Sion, 2 mai 1796

Vous pouvez être assuré que les chefs de l’État désirent avec vous que les Illustres Personnes dont vous nous parlez, trouvent un asile assuré et qu’elles soient traitées avec les égards qui leur sont dus.

Je dois seulement vous faire remarquer que M. de Bouzonville est prié de se conformer au rit romain, particulièrement pour la Messe, au cas où il serait intentionné de continuer son séjour dans le diocèse.

J’ai l’honneur, etc. Valleran, a Sacris.[[58]](#footnote-58)

Sur la fin du mois de mai, Mme de Condé quitta Saint-Brancher pour se rendre à Saint‑Maurice[[59]](#footnote-59) et à peine arrivée, elle écrit à son père :

qu’elle habite maintenant la petite ville de Saint-Maurice, à cinq lieues de Saint-Brancher et qu’elle y a trouvé un petit logement qui, étant solitaire et rapproché de l’église, lui convient fort… C’est un émigré qui a bien voulu le lui céder.

Toujours au fait des événements, M. le chanoine de Rivaz s’empresse de signaler l’arrivée de la princesse :

On dit que la princesse Louise, fille du prince de Condé, que la descente des Français en Piémont vient de chasser de Turin[[60]](#footnote-60), réside en ce moment à Saint-Maurice, chez le curé[[61]](#footnote-61) où elle garde le plus strict incognito et où elle vit en sainte.

Le 30 mai, la princesse écrit encore à son père et sous date du 2 juin, elle adresse à son aumônier qui était parti pour Fribourg, une lettre dont il me paraît intéressant de détacher les passages suivants :

On m’a annoncé hier la visite du Bailli et du Châtelain[[62]](#footnote-62), et j’ai dit que je les verrai. Si vous voulez une petite nouvelle politique, je vous dirai qu’à la Diète du Valais, il ne s’est rien passé contre les émigrés.

Nous avons été hier aux Capucins, nous y allons encore aujourd’hui et demain matin, nous y retournerons.

Le 19 juin, la princesse n’a pas encore quitté Saint-Maurice et le même jour, écrivant à son frère le duc de Bourbon[[63]](#footnote-63), elle lui annonce qu’elle est absolument décidée à se consacrer pour toujours au service de Dieu, sans que ‘cette résolution altère le moins du monde les tendres, bien tendres sentiments qui l’attachent à sa famille’.

Tout en reconnaissant que la vocation de sa pénitente l’appelait à la vie religieuse, M. de Bouzonville n’entendait nullement que Mme de Condé entrât à la Trappe[[64]](#footnote-64). Aussi s’efforçait‑il de l’amener à partir pour Augsbourg où de jeunes ecclésiastiques français, M. l’abbé de Broglie en tête, se proposaient de fonder un établissement en l’honneur du Sacré‑Cœur.

Le projet de la princesse d’entrer à la Trappe n’aboutit pas pour lors, relate à ce propos l’annaliste valaisan[[65]](#footnote-65). Mme de Condé, en effet, alla peu après rejoindre son père, et elle est en ce moment en Allemagne, je ne sais où.

Nous laisserons un instant la noble fille des Condé poursuivre ses voyages et nous remonterons, pour nous arrêter au monastère de la Sainte‑Volonté‑de‑Dieu, les gorges tortueuses de l’Entremont.

**VI**

À peine venaient‑ils de s’installer à la Valsainte que, comprenant toute l’importance de l’éducation de la jeunesse, les Pères de la Trappe ouvraient aux enfants les portes de leur monastère et que déjà dom Augustin entretenait du fond de la Gruyère une correspondance des plus actives avec son futur ami, le curé de Saint‑Brancher. La lettre suivante contient à ce sujet quelques détails édifiants :

Abbaye de la Valsainte (Fribourg). Monsieur le Curé,

Toute espèce de recommandation sera toujours bien reçue de moi quand il sera question de mettre un enfant à l’abri du monde ; mais une recommandation aussi puissante que la vôtre ne peut qu’augmenter de beaucoup notre zèle.

Aussi, Monsieur le Curé, ne doutez pas que je ne prenne tous les soins possibles des jeunes enfants[[66]](#footnote-66) en faveur desquels vous avez bien voulu m’écrire. Leurs parents nous ont fait espérer que nous pourrions bien être honorés de votre visite et nous regarderions cela comme un très grand bonheur.

Quoi qu’il en soit, je me réjouis d’avoir pu trouver l’occasion de vous témoigner combien je suis pénétré de reconnaissance pour l’hospitalité que vous avez bien voulu exercer envers nos frères qui allaient en Piémont[[67]](#footnote-67).

Mais aussitôt que la nouvelle de l’arrivée de dom Augustin en Valais se fut répandue, il ne se passait pas de jours qu’on n’amenât à Saint‑Brancher des enfants que, la plupart du temps, les Pères étaient condamnés à renvoyer, faute de place. ‘Nous ne savons plus où les coucher’, s’écriait dom Urbain.

L’insistance des parents était telle que M. le curé Ballet s’en déclarait émerveillé[[68]](#footnote-68).

Ce qu’il y a d’inconcevable, écrivait‑il à Mgr Blatter, c’est que pendant que certaines gens voudraient refuser aux Pères même le bois dont ils ont besoin, on leur amène en foule des enfants à nourrir et à élever.[[69]](#footnote-69)

Le billet suivant[[70]](#footnote-70) nous permettra du reste, de juger du degré d’affection que portaient à leurs élèves ces austères éducateurs :

La Sainte‑Volonté‑de‑Dieu. Monsieur le Curé

J’ai oublié hier de vous demander quelques poignées de ce chanvre que vous donnez à votre canari : c’est pour faire un remède à l’un de nos chers enfants. Je me permets de prendre cette liberté, parce que je ne sais comment me procurer cette graine.

Voudriez‑vous en donner au porteur de la présente ? J’en aurais toute reconnaissance ainsi que de tant d’autres services que vous ne cessez de nous rendre. J’ai l’honneur d’être, etc. F. Augustin.

Aussi, lors de leur départ pour la Russie, nous ne tarderons pas à en parler, un très grand nombre d’enfants se refusèrent[[71]](#footnote-71) à abandonner les Pères et voulurent à tout prix les suivre dans ce lointain voyage.

À cette occasion, Gaillardin rapporte un trait que tout Valaisan doit connaître[[72]](#footnote-72) :

Un habitant du Valais était déjà venu plusieurs fois pour reprendre son fils et ses démarches avaient été inutiles. L’enfant n’avait que dix ans mais il se plaisait si fort dans la société des religieux qu’il ne voulait pas les quitter.

Cependant le père fit une dernière tentative et il n’omit aucune des raisons qui pouvaient faire fléchir une volonté contraire à cet âge. Mais l’enfant de répondre énergiquement : « Je ne veux pas partir, je veux rester ici avec les Pères. — Mais les Pères s’en vont. — Eh bien, je les suivrai. — Mais ils vont trop loin, tu ne pourrais pas faire un aussi long voyage. »

Et l’enfant d’insister et de démontrer par beaucoup de bonnes raisons que ses forces étaient suffisantes.

A la fin, le père fatigué lui dit en colère : « Fais donc comme tu voudras ; je ne suis plus ton père. »

Très sensible à ce cruel reproche, l’enfant resta quelques instants absorbé dans sa douleur et parut vaincu. Mais, ranimant dans la foi sa première résolution, il saisit le petit crucifix qu’il portait sur sa poitrine et le montrant à celui qui le menaçait de ne plus l’aimer : « Si vous ne voulez plus être mon père, dit‑il, voici celui qui le sera. »

Déconcerté par cette réponse, cet homme n’eut pas la force de le presser davantage et se retira en admirant l’œuvre de la grâce.

Ajoutons cependant que la mère, qui n’avait point été témoin de cette scène et dont l’affection n’entendait pas raison, fit enlever son enfant.

VII

Ainsi que nous l’avons dit, Mme de Condé, cédant aux instances de son aumônier, s’était mise en route pour l’Allemagne mais. la marche des armées françaises, là aussi, avait été si rapide que force lui avait été de pousser jusqu’à Vienne.

Si je ne craignais de m’écarter de mon sujet, je ne résisterais pas au plaisir de reproduire ici les appréciations singulièrement remarquables de la princesse sur la capitale de l’Autriche.

Mais pour la suite de ce récit, il suffira de constater qu’il n’eût guère été facile à la pieuse voyageuse de suivre sa vocation dans un pays :

Où, comme elle nous l’apprend, l’on avait détruit tous les couvents, sauf ceux qui n’avaient pas d’autre but que l’éducation des jeunes personnes élevées pour le monde ;

Où les agissements de l’empereur Joseph avaient forcé les maisons conservées à faiblir sur beaucoup de points, sans quoi elles eussent été supprimées comme les autres, et

Où l’état de la religion était tel qu’à peine y avait‑il un assez grand nombre de prêtres et que, peut‑être, ce nombre était‑il encore trop grand.

Aussi la princesse expose‑t‑elle à sa royale cousine de Sardaigne qu’il ne lui reste que deux partis à prendre : se retirer aux Annonciades de Turin, ou partir pour le Valais et entrer à la Trappe de Saint‑Brancher ‘où, à la misère près, le monastère paraît prendre une assez bonne tournure’.

Quelques jours après, écrivant à Mme de Vibray, elle laisse échapper ce cri du cœur :

Sachez donc, et ne vous récriez pas comme les gens du monde, que mon vœu le plus intime, le plus réel et le plus constant est d’embrasser l’étroite et stricte observance de Cîteaux dans l’Ordre de la Trappe.

Peut‑être ne saviez‑vous pas encore que l’on a commencé d’établir à Saint‑Brancher un monastère de filles.

Tandis que j’étais l’année dernière en Valais, on travaillait au mur de clôture de ce couvent, tout auprès de l’endroit où j’habitai et je savais déjà quel était le projet du Révérend Père Abbé de la Valsainte.

Eh bien, je vous avoue que je brûlais du désir d’y entrer une des premières !

Après cela, ne nous étonnons pas que, dans la seconde quinzaine de septembre, M. de Rivaz ait complété ses mémoires par l’annotation dont voici la teneur :

La princesse de Condé vient d’entrer à la Trappe de Saint-Brancher en qualité de postulante, se dévouant ainsi, victime innocente, pour le salut de la France et de son auguste famille.

Le 28 juillet 1797, en effet, la princesse, que le monde avait connue sous le nom de Louise‑Adélaïde de Bourbon‑Condé, avait mandé à son aumônier

qu’elle avait sollicité, la grâce de prendre le dimanche suivant, avec quelques unes de ses sœurs, le saint habit de l’Ordre et que cette faveur lui avait été accordée.

Notons que, peu auparavant, la supérieure du monastère des Trappistines, Mme de Chabannes[[73]](#footnote-73) ; s’y était installée avec les sœurs de dom Augustin, cinq autres religieuses et deux jeunes élèves.

Veut‑on maintenant savoir comment s’accommodait de l’austère régime de la Trappe la délicate princesse ? C’est Sœur Marie‑Joseph elle-même, qui va nous renseigner :

Je me porte bien, je mange et dors bien ; j’ai faim justement ce qu’il faut pour dîner, et je suis tout étonnée de m’être crue si longtemps obligée de déjeuner et de souper.

Quant aux fricassées, je les trouve très bonnes ; elles ne sont point malsaines et ceux qui en disent du mal font des calomnies.[[74]](#footnote-74)

Dans une autre lettre que peu après, elle expédie à l’archiduchesse Marianne, Sœur Marie‑Joseph exprime également, avec de véritables cris de joie, tout le bonheur qu’elle éprouve à Saint‑Brancher :

Ah ! Madame, quel bon air on respire à la Trappe et comme tout y rappelle, à chaque instant, le but pour lequel on y est venu !

La journée est si bien réglée qu’elle ne paraît qu’un instant ; on n’y peut connaître l’ennui et pour ce qui est de cette austérité que l’on croit si repoussante, je ne sais où la trouver ; il me semble que j’ai toutes mes aises.

Le silence, le recueillement et la paix sont ce que je trouve de plus touchant dans cette maison si régulière et si fervente !

Tel était le jugement que portait sur les religieuses, ses sœurs, la très perspicace princesse et pour que l’on ait sous les veux un tableau complet de l’intérieur du monastère, nous continuerons à compulser sa correspondance :

Quarante à cinquante personnes, tant religieuses qu’enfants, élevées dans la piété, occupent cette petite maison, dont les quatre murailles sont partagées dans l’intérieur par des planches de sapin qui forment les principaux lieux réguliers du couvent, entre autres, le chœur.

Mais on y est tellement pressé et à l’étroit que bientôt il sera impossible de s’y retourner et d’y faire l’office d’une manière convenable. Une grille sépare d’un autel, le plus pauvre possible, et cette sorte de chapelle a au moins l’avantage de rappeler celle de Bethléem.

Tout cela, il est vrai, convient parfaitement aux saintes religieuses qui habitent ce lieu et l’on est loin de se plaindre pour soi mais ce qui est infiniment plus pénible, c’est de se voir au moment de refuser les postulantes qui se présentent en si grand nombre.

Non seulement ce qu’on nomme le dortoir est rempli, mais déjà des tables du réfectoire servent de lits.

Tout le monde a un air de santé et quant au moral, tant de régularité, de ferveur et de recueillement vous toucheraient !

Avec quelle ardeur ne chante‑t‑on pas le jour et une partie de la nuit les louanges de ce Dieu si offensé et si outragé dans notre malheureux siècle ! Et que l’on ne dise pas que les âmes occupées à la prière sont inutiles, comme le prétendent les coupables philosophes de nos jours ; Moïse, implorant le Seigneur, les bras tendus sur la montagne, était‑il donc inutile aux Israélites ?

**VIII**

Mais il était dit que Trappistes et Trappistines ne jouiraient pas longtemps de notre modeste hospitalité. Les troupes du Directoire, en effet, se disposaient à envahir la Suisse et n’auraient certes pas respecté sur la terre étrangère cette religion que la Révolution croyait avoir à tout jamais bannie de France. Il fallait se résigner à fuir pour la seconde fois !

Aussi, dès le lendemain des fêtes de Noël, dom Augustin se transportait à Saint‑Brancher et après en avoir délibéré longuement avec le prieur dom Urbain, il signifiait aux deux communautés, qu’à raison des circonstances, les Trappistes iraient chercher un asile en Russie !

À partir de ce moment[[75]](#footnote-75), les austérités se multiplièrent dans les monastères et minuit n’avait pas sonné que la cloche appelait les religieux à la chapelle. Enveloppés dans leurs manteaux blancs, la tête couverte et baissée, semblables à des apparitions, les fils de saint Bernard conjurent le Tout‑Puissant de les soutenir dans le formidable voyage qu’ils vont entreprendre.

Si, de prime abord, la résolution du Père Abbé est faite pour nous surprendre, on comprend cependant qu’il ne pouvait songer à augmenter le personnel de ses monastères de Piémont, d’Espagne et de Westphalie, d’autant moins que la guerre, on ne l’ignore pas, menaçait d’éclater sur tous les points à la fois de la vieille Europe.

Une autre considération, du reste, avait achevé de déterminer dom Augustin. En 1782[[76]](#footnote-76), le grand‑duc Paul de Russie, voyageant sous le nom de Comte du Nord, avait été accueilli à Chantilly avec le magnifique éclat qui distinguait les fêtes des princes de Condé. Le futur empereur avait eu ainsi l’occasion de voir et d’admirer[[77]](#footnote-77) la princesse Louise‑Adélaïde et sur le désir de son supérieur, Sœur Marie‑Joseph s’était hâtée de lui demander un asile pour ses frères et sœurs en Jésus‑Christ.

Je supplie le Comte du Nord, avait‑elle écrit, d’intercéder pour nous auprès de l’empereur Paul.

Mais, en attendant la réponse du tzar, les événements s’aggravaient et il devenait urgent d’assurer au plus tôt la retraite des religieux.

À défaut d’autres documents, ce sera encore à la correspondance de la princesse que nous emprunterons les indications que nous transcrivons :

Nous sommes parties hier matin en char à bancs ; le bon Dieu avait fait cesser le grand froid. Nous avons été ainsi jusqu’à Martigny ; le Rév. Père Abbé nous accompagnait à pied dans les boues et les crottes.

À Martigny, nous avons trouvé de belles berlines, où nous sommes plutôt en princesses qu’en Trappistines. Le Révérendissime Père nous a accompagnées jusqu’à Bex, où nous avons couché. Il a eu tous les soins pour nous, tant pour notre manger que pour nos couvertures (car de lits, vous savez bien qu’il n’en est pas question).

Le matin nous sommes reparties, toujours dans nos bonnes voitures et un peu avant Vevey, le Père Abbé nous a quittées à notre grand regret. À l’auberge, il nous avait remises entre les mains du Père Benoît, sous‑prieur de la Valsainte.[[78]](#footnote-78)

À cette lettre qu’elle dédiait à son ancien aumônier, M. de Bouzonville, Sœur Marie‑Joseph ajoute de Moudon le post-scriptum suivant :

Jusqu’ici tout va à merveille et le bon Dieu qui ne cesse de nous traiter en enfants gâtées, nous a donné aujourd’hui, pour ranimer notre courage, une vraie journée de printemps : un soleil sans nuage, un ciel magnifique, un temps doux et presque chaud.

Quant aux religieux, ils rejoignirent par petits groupes leurs frères de la Valsainte et resté seul à Saint‑Brancher avec un Frère convers, dom Urbain s’occupa de réaliser de son mieux la petite fortune de la communauté. Voici le texte d’un acte que dans cette occurrence, il fut appelé à rédiger :

Moi, Prieur du Monastère de la Sainte‑Volonté‑de‑Dieu, de l’Ordre de Cîteaux, de la réforme de la Trappe en Bas‑Valais, reconnais avoir vendu à M. le Banneret Dallèves et à M. le Banneret Luder, de Saint‑Brancher tous les deux, la possession de *l’Île-Bernard* avec ses bâtiments, soit tout ce que j’ai acheté de M. le Banneret Luder et de la communauté de Vollèges[[79]](#footnote-79), ainsi que le pont, le puits et toutes dépendances, excepté cependant la moitié du vieux raccard[[80]](#footnote-80) que j’ai vendu à Joseph Maret.

Enfin, je vends tout ce que je puis avoir de droit à la dite possession et tout ce qui fait partie de la maison, pour le prix de cent louis d’or payables ce soir ou demain matin avant mon départ. J’y joins aussi le bois[[81]](#footnote-81) que j’ai acheté de la communauté de Vollèges pour la somme de quatre louis et demi, payables au même terme.

Pour foi, à Saint‑Brancher, le 16 février 1798.

Au nom de l’Abbé de la Valsainte, F. Urbain.

Le lendemain matin, 17 février, un acte authentique[[82]](#footnote-82), stipulé à Martigny‑Bourg, à l’auberge des Trois‑Couronnes, venait confirmer cette vente et le Père Urbain quittait le Valais pour toujours. Voies admirables de la Providence !

La plupart des religieux et des religieuses qu’avaient abrités les cloîtres de Saint‑Brancher se distinguèrent par la suite et rendirent à leur Ordre les services les plus signalés.

C’est ainsi qu’après avoir jeté en Amérique les fondements de plusieurs établissements, dom Urbain, dont nous venons de citer le nom, fut appelé aux fonctions de supérieur du monastère de Bellefontaine (Vendée).

C’est ainsi encore, et nous n’étendrons pas davantage cette énumération, que Mme de Chabannes, supérieure des religieuses de St‑Brancher, fondait en Angleterre le couvent de Notre‑Dame de Stape‑Hill (diocèse de Northampthon).

Quant à la princesse de Condé, il ne devait pas lui être permis de continuer à la Trappe le noviciat qu’elle y avait si pieusement commencé. Mais, toujours fidèle à sa vocation religieuse, elle établissait, à Paris, dès la rentrée des Bourbons, l’Ordre de l’Adoration perpétuelle.

**IX**

Les desseins de Dieu réservaient à dom Augustin une nouvelle et terrible épreuve. À peine, en effet, venait‑il, à travers des difficultés sans nombre, de pénétrer en Russie, que le tzar, vaincu à Zurich par les troupes de Masséna, rendait un ukase enjoignant à tous les Français émigrés, la princesse de Condé avait déjà quitté les religieuses ses sœurs, d’avoir à se retirer de ses États. Compris dans cette proscription, les Trappistes reprirent sans murmurer leur bâton de pèlerins !

Après avoir assez longtemps erré dans le nord de l’Allemagne et avoir même poussé jusqu’en Angleterre, dom Augustin, que rien ne pouvait faire dévier de ses résolutions, s’empressa de profiter, pour revenir en Suisse, du répit relatif que lui accordaient les événements.

Dans les premiers jours de mai 1803, nous apprend Gaillardin, il réussissait à s’installer à nouveau dans son cher couvent de la Valsainte avec 87 religieux, tandis qu’il établissait les Trappistines à Villarvollard où ‘elles font aussitôt revivre la ferveur dont Saint‑Brancher avait eu les prémices’.

Mais dom Augustin n’avait pas oublié le Valais et au mois de novembre 1802 déjà, il avait demandé au gouvernement la confirmation du permis d’établissement qu’il avait obtenu en 1795. Voici le texte du message[[83]](#footnote-83) qu’à cette occasion le Conseil d’État avait aussitôt fait parvenir aux membres de la Diète :

Sion, le 16 décembre 1802. Le Conseil d’État

Au Révérendissime Évêque et aux autres membres de la Diète.

Le Révérendissime Abbé de Notre‑Dame de la Trappe nous a manifesté, par une lettre du 20 novembre, le désir d’obtenir la confirmation du privilège à lui accordé par l’État en 1795, d’établir une branche de son Ordre dans le territoire de notre République.

En conséquence, nous avons l’honneur de vous transmettre sa requête avec un projet de décret que nous soumettons à la sagesse de votre décision[[84]](#footnote-84), etc.

Ainsi qu’on l’aura du reste supposé, dom Augustin n’avait pas non plus manqué d’entretenir de ses projets l’Évêque du diocèse, et sous date du 16 mai 1803 notamment, il adressait à Sa Grandeur une lettre qui devait être l’une des dernières[[85]](#footnote-85).

Monseigneur,

De retour d’un voyage de 800 lieues et qui a duré bien des mois, je m’empresse d’adresser à Votre Grandeur les remerciements que je lui dois pour le zèle qu’elle a bien voulu témoigner en faveur du renouvellement de notre établissement en Valais.

Je serais d’autant plus pressé de le voir commercer que beaucoup de jeunes gens de votre diocèse, Monseigneur, me sont présentés et qu’il m’est impossible d’en recevoir un plus grand nombre à la Valsainte.

Mais je ne vois pas comment cet établissement pourra avoir lieu si Votre Grandeur ne consent à nous céder Géronde[[86]](#footnote-86), etc.

Le fait est que le 1er février 1804, les religieux de dom Augustin prenaient possession de l’antique monastère de Géronde ; mais, par suite de diverses circonstances, cet établissement ne devait avoir que la courte durée de deux ans.

En 1831, nous retrouverons à Géronde les Trappistes du Val-Sainte-Marie[[87]](#footnote-87), auxquels nous avons déjà eu l’occasion de faire allusion et ce sera la dernière page de cette étude.

Mais qu’est‑il donc advenu de ces monastères de Saint-Brancher au sujet desquels la princesse de Condé avait pu s’écrier : « Ces lieux sont véritablement saints et Dieu habite ici » ?

Hélas ! je l’ai dit en commençant, de lamentables ruines. Mais la mémoire des saints ne saurait périr et avant qu’il soit longtemps je l’espère, une chapelle viendra rappeler leurs héroïques vertus.

*Notre-Dame de l’Île-Bernard, priez pour nous !*

Telle est l’invocation — tous les monastères de la Trappe en portent une semblable — que nous y graverons dans le granit du pays.[[88]](#footnote-88)

Légion sont les ecclésiastiques et les laïques qui ont bien voulu m’aider à réunir les documents nécessaires à ce travail et sans que je fasse ici l’appel de leurs noms, je me permets de leur adresser l’expression de toute ma gratitude.

**Chapitre 2**

**LOUISE DE BOURBON-CONDÉ**

**Princesse française et Trappistine en Valais**[[89]](#footnote-89)

par **Pierre GRELLET**

Qui veut évoquer les fastes de la monarchie française dans la brève période de son apogée à son déclin, du roi-Soleil au roi Martyr, essaye de les retrouver à Versailles. Dans cette cité royale dont le château déployait la magnificence de ses parterres et de ses pièces d’eau, se tenait la Cour, c’est-à-dire un monde prodigieusement mêlé qui, souvent, semblait une cohue. On y sentait battre le cœur de l’État monarchique. Mais l’image la plus parfaite de la société brillante et affinée qui allait sans s’en douter vers son déclin, nous est donnée à Chantilly, la résidence princière des Condé, cette branche des Bourbon qui jeta un si grand éclat sur ce temps dont on allait dire que ceux qui ne l’avaient pas connu ignoraient la douceur de vivre. Dans ce cadre qui donnait une impression de richesse inégalée et représentait l’achèvement d’une période de l’histoire de la civilisation, les Condé tenaient fastueusement leur rôle de premiers princes du sang. Leur maison était un des lieux d’élection de ce qu’on a appelé l’Europe française.

Louis-Joseph de Bourbon-Condé, dit Monsieur le Prince, comme s’il n’y en avait point d’autre, devait être l’avant-dernier survivant de sa race. Il fut le grand-père du jeune et infortuné duc d’Enghien, enlevé par Bonaparte de son asile d’Ettenheim, dans le grand-duché de Bade, et fusillé dans les fossés de Vincennes, après un simulacre de jugement ; il fut le père du duc de Bourbon, qui termina si tragiquement et si mystérieusement son existence, pendu à l’espagnolette de la fenêtre de son château de Saint-Leu, terminant son existence sur une affaire obscure de captation d’héritage, mené par une grande aventurière, la baronne de Feuchères, dont il avait fait sa compagne.

Ces funestes présages ne hantaient guère l’esprit de Louis-Joseph de Condé, alors qu’heureux époux de Mademoiselle de Rohan-Soubise et père de deux jeunes et charmants enfants, il menait à Chantilly un train seigneurial. Un fils, Louis-Henri-Joseph, lui était né en 1756 ; une fille, Louise-Adélaïde, l’année suivante. Rien que des rumeurs de guerres lointaines auxquelles les nations restaient étrangères, des nouvelles de cour des querelles de philosophes ne semblait troubler ces années où la civilisation paraissait assise sur des bases si solides et si brillantes.

Après quelques années de bonheur, la princesse de Condé meurt à 23 ans, épouse aimée et tendre mère. Tandis que son fils était confié aux mains de gouverneurs, sa fille était remise pour son éducation aux soins d’une parente, Mme de Vermandois, abbesse de Beaumont-les-Tours. Ce fut dans cette maison religieuse, ouvrant ses jardins sur les doux paysages de Touraine, que l’enfant demeura sept années heureuses, témoignant de sa nature aimante par des élans passionnés d’affection vers sa première éducatrice et ses compagnes.

De sa treizième à sa vingt-cinquième année, elle vécut à l’abbaye de Penthemont, à Paris, qui abritait les filles de la plus haute naissance Elle y menait une existence mi-religieuse, mi-mondaine, allant et venant à Paris, Chantilly, Versailles. Une de ses compagnes préférées fut la jeune sœur de Louis XVI qu’elle retrouvera plus tard à Turin comme princesse Clotilde de Piémont.

Louise était alors une jeune fille à la taille svelte et élancée, avec un air de santé, des joues rondes et fraîches, des yeux brillants de gaieté, une physionomie vive et spirituelle, animée d’un rayonnement intérieur. A 16 ans, on songe à la marier au comte d’Artois, frère du futur Louis XVI, mais la politique en décide autrement. La querelle dite des parlements avait séparé momentanément le prince de Condé de son souverain. Cet épisode semble accentuer le détachement que la jeune fille commence à éprouver à l’égard du monde, de la vie de cour en particulier. Elle parlera plus tard, avec un sourire, des pataclans de Versailles.

Son âme était attirée vers le calme et la vie solitaire, mais elle n’en tenait pas moins sa place de maîtresse de maison dans la plus belle résidence de France. Parmi les hôtes de marque qui y affluaient des quatre coins de l’Europe, elle reçut le futur tsar Paul Ier, qui, sous le nom de comte du Nord, faisait son tour du continent. Il fut vivement frappé par cette belle jeune fille, à la tête droite et fière, au visage noble et régulier, au regard clair et profond. La baronne d’Oberkirch, qui la vit alors, écrivait d’elle : ‘C’est un front à porter une couronne ou un voile de religieuse.’

La rencontre décisive de sa vie eut lieu dans l’été de 1786 aux bains de Bourbon l’Archambault, la station thermale la plus réputée d’alors. L’année d’avant, Louise de Condé s’était cassé la rotule. On l’envoya aux eaux du Bourbonnais. On lui présenta un petit gentilhomme breton, solitaire et sauvage comme elle, de la race des rêveurs enthousiastes, le marquis de la Gervaisais. La distance des rangs sociaux s’effaçait dans l’intimité de cette petite ville d’eaux. Ce fut un lien spirituel, une tendresse d’abord voilée, puis une passion que la princesse Louise ne remplacera que par Dieu et dont M. de la Gervaisais vécut toute sa vie. De cet amour, noble et pur, qui devait se dénouer par le sacrifice, il nous est resté les lettres de Louise de Condé, publiées à diverses reprises après sa mort et qu’on ne peut relire sans émotion, parce qu’elles nous livrent le combat d’une âme s’élevant au renoncement.

Dans ces lettres, dit Barbey d’Aurevilly, la langue, sans aucune couleur, ressemble à une glace sans tain qui serait mise sur le cœur à nu pour qu’on le vit mieux palpiter à travers le cristal des mots.

Le prince, d’abord indulgent au sentiment de sa fille, ne comprend qu’à la longue qu’il faut mettre fin à une liaison qui ne peut avoir son aboutissement. Il s’en ouvre à elle. Peut-elle leurrer d’un amour impossible un homme qui n’appartient pas à son rang ? Sa délicatesse répugne aux supercheries de cette correspondance inavouée. Après une lutte longue et douloureuse entre l’amour et le devoir, elle accomplit le sacrifice.

Mais petit à petit mûrit en elle la décision de renoncer au monde. Les événements vont se précipiter. À la veille de la Révolution, Louise de Condé est élue abbesse du chapitre noble des chanoinesses de Remiremont. L’horizon se trouble, la Bastille est prise. Un des premiers, le prince de Condé, estimant que la royauté ne pourra être défendue que de l’extérieur, prend la route de l’exil, afin d’assumer le commandement des armées qui comptent rétablir en France l’ordre violé. Mais le sort en décide autrement. Ce sont les armées républicaines qui refoulent leurs adversaires. De camp en camp, de ferme en ferme, la princesse, qui n’a pas quitté son père, voit s’éloigner toujours davantage les frontières de sa patrie. Son besoin de dévouement grandit parmi les misères croissantes qui l’entourent. Elle devient l’aumônière de l’émigration.

Les vicissitudes de ces années mouvementées condamnent les Condé à une vie errante. Le prince, qu’a rejoint son fils et qu’accompagne sa fille, ne cesse de transporter son quartier général d’une contrée à l’autre. A la fin de 1789, ils sont à la cour de Turin, où la princesse Clotilde, l’amie d’enfance de Louise, leur offre l’hospitalité. À travers la Suisse, ils gagnent Worms où la vocation monastique de Louise se fait plus pressante. Elle assiste son père qui s’occupe à rassembler et diriger les émigrés épars. Elle prend sur son sommeil pour prier, car son cœur ‘se porte vers Dieu avec une espèce de violence’, comme elle l’écrit dans la correspondance qu’elle entretient encore avec ses amies de France.

-\*-\*-\*-

La Constitution civile du Clergé, la fermeture des monastères poussaient à l’émigration une foule de prêtres et de religieux. Beaucoup affluaient à Fribourg où plus de deux mille étaient réfugiés, beaucoup vivant d’une vie précaire, en dépit de l’hospitalité des autorités et de la population. La princesse Louise, dont la résolution est prise, quitte son père et son frère, se sépare de leur entourage, démoralisé par les insuccès et dont la façon de vivre lui pèse, et arrive à Fribourg où, le 9 avril 1793, elle sollicite et obtient du Conseil des Deux Cents l’autorisation de résidence. Dans cette ville, ‘toute en montagnes et escaliers’, comme elle la décrit, et où elle ‘saboule’ un peu son genou cassé, elle mène une existence retirée dont on n’a quelques traces que dans sa correspondance et quelques documents de l’époque, publiés par le regretté Tobie de Raemy dans son remarquable ouvrage *: L’émigration française dans le canton de Fribourg*.

Elle avait reçu le baptême à St-Sulpice de Paris dans la chapelle dédiée à saint François Xavier. À Fribourg, dans l’église des Jésuites, elle s’attarde en longues oraisons devant l’autel de l’apôtre des Indes. Dieu l’entraîne vers lui, selon sa propre expression, ‘comme un torrent de feu’. On la voit assidue aux cérémonies de l’église. Le 3 septembre 1793, elle assiste à la translation de la châsse de saint Fortuné dans l’église des Ursulines. Un mois plus tard, avec 46 émigrés, elle reçoit le scapulaire du Mont Carmel à Notre-Dame de Bourguillon. Quand Marie-Antoinette est montée à l’échafaud, quatre évêques français réfugiés à Fribourg sollicitent, au nom de la princesse de Condé, l’autorisation de célébrer deux services solennels pour le roi et la reine, ce qui leur est accordé ‘pourvu que la chose se fît sans tumulte et sans tracas et dans une église privée’. Elle assiste de temps à autre à un mariage d’émigrés, s’efforce de soulager les misères de ses compatriotes. Elle fait un don à la table commune qu’on avait organisée pour eux dans la commanderie de Malte, près de l’église de St-Jean.

Pendant son séjour de deux années dans cette ville, elle avait fait la connaissance d’un religieux qui allait exercer une grande influence sur sa vie spirituelle. Confesseur d’un couvent de Carmélites à Paris avant la Révolution, Louis Armand de Juge, marquis de Bouzonville, avait eu sa vie changée par un coup de la grâce. Il était colonel de cavalerie et marié depuis huit ans quand la mort subite de sa femme vint le jeter dans la plus vive douleur. Il se donna sans réserve à Dieu, mais sa piété fougueuse était plus apte à faire entrer dans les âmes la vie intérieure en les détachant du monde qu’à les y suivre avec patience. Ces deux ans de Fribourg furent déterminants pour la princesse. C’est ici que trouve son aboutissement l’histoire d’une âme à la recherche de la vie religieuse.

À Fribourg, dit-elle dans l’introduction de *ses Mémoires spirituels*, publiés après sa mort, je fus frappée, émue jusqu’à la moelle des os, de la majesté du culte divin, de la piété avec laquelle il était exercé. Ma vie se présenta à mes yeux comme tout autre que je ne l’avais considérée.

Son conducteur spirituel la seconda en la poussant à se séparer de plus en plus de ce qui pouvait l’éloigner de Dieu. Elle avait conservé un demi-luxe, bien éloigné pourtant des anciens temps. Il lui pesait. Elle se sentait humiliée d’être servie, meublée, d’avoir des gens à ses ordres. Elle aurait voulu congédier sa maison, les femmes qui lui restaient, être forcée de vivre pauvre, ignorée, cachée aux yeux du monde, pour être à Dieu sans partage. Ses yeux se portaient avec peine sur une chambre meublée et s’arrêtaient avec plaisir sur celle qui n’avait que les quatre murailles.

Son directeur l’arrêta. Il voulut qu’elle combattît sa vocation, pour la bien éprouver. Ce ne fut qu’après dix-huit mois de luttes, en mars 1795, que M. de Bouzonville lui permit de s’arrêter à la pensée qu’elle était appelée à l’état religieux. Avant de s’engager définitivement à renoncer au monde, elle éprouve le besoin de rejoindre pour un temps son père, son cher petit papa, comme elle appelle le prince. Elle se rend à Rottembourg, en Allemagne, où il est alors, mais retourne bientôt à ce ‘bon Fribourg’ qui lui convient si parfaitement (Lettre à la marquise de Vibraye, 3 avril 1795).

Ayant communiqué à son père son ‘inébranlable résolution’ de ne pas tarder plus longtemps à se consacrer entièrement à Dieu, elle prend, au cours de l’été de 1795, ses dispositions de départ. Elle est décidée à se rendre à Turin où l’attendait l’amitié de la reine Clotilde, sa compagne de l’abbaye de Penthemont. Mais elle ne confia son projet qu’à ses intimes. Depuis qu’elle est sortie d’indécision, elle éprouve un mieux physique qu’elle ne peut attribuer qu’à son soulagement moral.

Son père la comprend, mais s’afflige à la pensée d’une réclusion qui est pour elle une libération. Elle lui confie le sort de ses fidèles serviteurs dont elle doit se séparer. Elle n’emmène que sa femme de chambre et deux domestiques. Les autres iront rejoindre le prince qui promet de s’occuper d’eux. À son père qu’inquiète la pensée du voyage qu’elle va entreprendre à travers les Alpes, elle donne des indications sur son itinéraire et s’attachera à le rassurer en cours de route. Elle se dirige vers Turin par Coire et le Saint Bernardin qu’on lui assure être beaucoup plus praticable que le Gothard. Ne prenant avec elle que le strict nécessaire, elle renvoie à son père une de ses petites voitures grises chargée de malles, s’excusant d’avoir bien peur de succomber à la tentation de retenir quatre couverts d’argent qui pourront lui servir en route. Elle échange sa grosse berline d’émigrée contre une légère voiture suisse. Elle recommande aux bontés de son père sa fidèle camériste Lisette, chargée de lui remettre une boîte contenant les cheveux de sa mère, d’apporter une petite bonbonnière au jeune d’Enghien, afin qu’il n’oublie pas une vieille tante qui l’a toujours aimé tendrement - Une vieille tante de 38 ans ! Avec les années, la déesse à la face ronde des beaux jours de Chantilly, avait pris un air prononcé d’énergie avec une expression de bonté et de dignité. Grande de taille, le visage rempli et coloré, elle se rapprochait du type bourbonien.

Tout étant arrangé, elle part non sans envoyer un suprême adieu à ce tendre père qui ne la reverra plus que sous le voile.

Mon père ! ce mot d’adieu… J’ai peine à le prononcer et cependant ma résolution est plus ferme que jamais. Avant de vous quitter, avant une séparation douloureuse, mais nécessaire, j’ai besoin de vous prier de me pardonner si jamais il m’est arrivé de vous affliger ou de vous déplaire.

Le 30 septembre, elle quitte Fribourg, d’où un réfugié, Mgr du Chilleau, évoque de Chalon-sur-Saône, écrivait au prince de Condé : ‘Le deuil est général dans cette ville où tout ce qui l’habite, suisse ou français, croit avoir perdu son ange tutélaire.’

Le 4 octobre, elle est à Einsiedeln, mêlée à la foule des pèlerins, unissant ses ‘faibles et indignes prières’ à toutes celles qui s’élèvent autour d’elle. Le Père Abbé de Notre-Dame des Ermites. qui est Béat Küttel, de Gersau, lui donne à déjeuner et se montre des plus obligeants. L’abbaye est superbe et l’église plus belle que tout ce qu’elle a vu en Allemagne

Le Bernardin ne lui paraît pas plus effrayant que le Mont-Cenis Elle le passe dans une espèce de litière qu’on lui avait amenée à Coire. Elle y voyagea très sûrement dans des chemins alors périlleux. À Bellinzone, un des principaux de la régence, qu’elle appelle le comte de Rascuni, mais qui est vraisemblablement un membre de la famille patricienne des Rusconi, vint au-devant d’elle avec une autre personne et dirigea sa route avec de grands soins. En approchant du sommet, elle avait aussi trouvé un envoyé de la princesse de Piémont : ‘Ainsi, vous voyez, écrit-elle à son père, que je ne me suis pas embarquée dans les montagnes en étourdie.’

Par le lac Majeur, elle arrive en Piémont et à Turin où, quelques semaines plus tard, le 26 novembre 1795, elle entre comme postulante aux Capucines. Elle ne s’était jamais complètement remise des suites de l’accident qui l’avait amenée à Bourbon l’Archambault. Une tumeur, accompagnée d’éruption et de fièvre, l’obligea à quitter la maison humide où elle faisait son noviciat. C’était au printemps de 1796 Bonaparte venait de commencer sa fulgurante campagne d’Italie. Les armées de la République avaient envahi le Piémont. Vers la fin d’avril, on craignait pour Turin même. Fille du général des émigrés, du principal champion de la royauté, la princesse courait les plus grands dangers. Il lui fallut repasser les monts, cette fois-ci, le St-Bernard.

-\*-\*-\*-

Le bruit de la fondation, à Sembrancher, d’un monastère de Trappistines était parvenu à Turin et la reine Clotilde en avait parlé à son amie comme une espérance.

L’établissement des Trappistes en Valais a fait l’objet, il y a plus d’un demi-siècle, d’une étude fort intéressante, publiée par M. Achille Chappaz dans la *Revue de la Suisse catholique* de 1893. L’Assemblée constituante ayant supprimé les Ordres religieux, dom Augustin de Lestrange avait obtenu pour les Trappistes l’autorisation du sénat de Fribourg de s’installer avec 24 religieux à la Valsainte. Ils s’y établirent en mai 1791. Peu après, une nouvelle colonie conduite par dom Gérard Bollangié, après avoir obtenu asile à Soleure, sollicita de la Diète du Valais l’autorisation de s’établir en Valais. Mgr Blatter, évêque de Sion, remit à bail aux Trappistes sa ferme de Saint-Pierre-de-Clages. La communauté, qui se composait de cinq prêtres, sept frères convers et un novice, ne tarda pas à être décimée par les fièvres paludéennes qui régnaient à l’état endémique dans cette partie du Valais où le Rhône se promenait encore en maître.

L’abbé de Lestrange obtint alors de la Diète valaisanne l’autorisation d’acheter une terre pour y fonder un monastère d’hommes et un couvent de religieuses. Le 8 février 1796, il achetait du banneret Joseph-François Luder, ancien châtelain d’Entremont, les bâtiments et les terrains que celui-ci possédait à l’île Bernard, sur la Dranse, en aval de Sembrancher. Ce terrain se trouvait alors isolé et séparé du reste du monde par la rivière. Il répondait à la règle de saint Benoît qui prescrivait à ses disciples de ne jamais construire leurs monastères que dans des lieux éloignés de la conversation des hommes

Le 21 du même mois, dom Augustin faisait son entrée solennelle à Sembrancher. Accueillis à Martigny par les religieux du Gd-St-Bernard, les Trappistes avaient passé la nuit en prières. Chantant les psaumes de la pénitence, ils arrivèrent le lendemain à l’île Bernard où ils plantèrent la croix rustique qu’ils avaient apportée sur leurs épaules. Ils s’établirent au nombre de 14 dans la nouvelle congrégation, dont le Père Urbain avait été désigné comme supérieur. Ce qu’ils appelaient leur monastère n’était encore qu’une misérable masure, vestige d’une installation plombifère. Ils entreprirent aussitôt de défricher leur désert, assistés par le curé Ballet, de Sembrancher, qui pourvut à leurs premiers besoins. Achille Chappaz a eu la bonne fortune de retrouver à la cure de Sembrancher un certain nombre de lettres, plutôt de billets, échangés entre l’île Bernard et la cure. Une seule suffira pour donner l’idée de la modestie de cet établissement qui avait reçu le nom de La Sainte-Volonté-de-Dieu.

Monsieur le Curé 30 mars 1796

Puisque vous voulez bien m’honorer d’une amitié toute particulière, je ne crois pas pouvoir mieux m’adresser qu’à vous dans nos besoins si nombreux. Le temps de semer des légumes n’étant pas celui de les recueillir, nous nous voyons obligés d’en acheter et comme nous en ignorons le prix, vous nous obligeriez de nous dire celui des pois, haricots, fèves, pommes de terre, etc.

Votre très humble serviteur, F Urbain

Une autre raison que le progrès des armées de Bonaparte avait hâté le départ de Louise de Condé. On était à la fin d’avril. Bientôt le temps des avalanches rendrait dangereux le passage de la montagne. Dans la nuit du 29 avril 1796, accompagnée de M. de Bouzonville, son aumônier, de Sœur Aimée, religieuse ursuline, et d’un domestique, elle arrivait à Sembrancher et descendait dans l’unique auberge de la localité.

Après le voyage le plus court et le plus heureux, écrivait-elle à son père, me voici dans un lieu qui me convient fort dans ce moment, parce qu’il est extrêmement solitaire et sans émigrés. Arrivée ici vendredi au soir et descendue dans une assez mauvaise auberge, je devais passer outre, ne croyant pas qu’il y eût manière de se pouvoir loger ; le samedi matin, je sus que cette possibilité existait chez le curé du lieu, qui fort obligeamment me fit proposer d’assez jolies chambres… J’ai accepté cette offre avec plaisir et me trouve fort bien de ma solitude, où je ne perds pas de vue l’unique objet de mes vœux.

Toutefois, en ce temps où les nouvelles couraient les routes, le bruit de son arrivée s’était répandu, ainsi qu’en témoigne un document conservé à la cure de Sembrancher, où l’on retrouve encore la disposition des lieux qui fixèrent quelques semaines cette existence errante. C’est la lettre d’un émigré du nom de Gentil, directeur général de la congrégation de St-Joseph. De St-Maurice, où il a trouvé refuge, il écrit, le 10 mai 1796, au curé Ballet :

J’apprends que vous avez le bonheur de loger l’auguste fille d’un prince que le ciel semble destiner à rétablir en France la religion et la royauté.

En hommage, il le prie de remettre à ‘cette vertueuse princesse’ un éloge en vers du Frère Bernard, capucin, nouvellement béatifié par Pie VI. Ce Monsieur Gentil a la rime déplorablement facile. C’est peut-être pourquoi Louise de Condé ne jugea pas indispensable d’emporter la vie versifiée du Frère Bernard.

Contrairement à ce qu’avait espéré Louise de Condé, le bâtiment destiné aux religieuses était loin d’être achevé. Dans une lettre à la princesse de Piémont. elle en parle en ces termes :

On commence à élever le mur de clôture d’une espèce de petite bicoque qui doit devenir le premier monastère des religieuses trappistines.

Informé par le curé Ballet de l’arrivée de cette émigrée au nom illustre, l’évêque du diocèse avait répondu que les chefs de l’État du Valais désiraient que ces personnes trouvent un asile assuré et qu’elles fussent traitées avec les égards qui leur sont dus.

Comme les vainqueurs de l’Italie s’avançaient jusqu’au pied des Alpes, le prince devait s’inquiéter pour sa fille de ce voisinage. Mais elle avait pris les devants. C’est de St-Maurice, le 25 mai, moins d’un mois après son arrivée à Sembrancher, qu’elle lui écrivait :

Je me trouve encore avoir prévenu dans ce moment vos craintes sur une proximité des patriotes, m’étant un peu éloignée pour habiter la petite ville de Saint-Maurice, qui est à cinq lieues de Sembrancher, j’y ai trouvé un petit logement qui me convient fort, parce qu’il est solitaire et rapproché de l’église. J’y vais passer quelque temps paisiblement.

Et comme son père s’était sans doute préoccupé qu’elle fût à l’abandon, elle ajoutait :

Quant à des gens pour me servir, soit Lisette, soit autre, je n’en ai aucun besoin et cela ne me ferait qu’un embarras, une échappée des capucines se trouverait fort empruntée avec des restes d’entourage de princesse.

Mais il était dit qu’elle ne connaîtrait pas longtemps la paix à laquelle elle aspirait. Les victoires des troupes républicaines en Italie et en Allemagne rendaient le Directoire exigeant. Le bruit se répandait que les émigrés allaient être mis en demeure d’évacuer la Suisse. Aussi Louise prévenait-elle son père qu’elle quitterait probablement sa retraite. M. de Bouzonville était retourné à Fribourg, non sans l’engager fortement à consulter les médecins de Lausanne. Sa pénitente s’y résolvait avec peine. Le 30 mai, elle est encore à Martigny, résidant chez le curé, M. le chanoine Emmanuel Gard de Bagnes. On la menace de la visite du grand-bailli et du châtelain.

J’ai dit que je les recevrais, écrit-elle à son confesseur, si cela ne pouvait s’éviter, me rappelant, à ce qu’il me semble, que telle était votre intention, et j’ai dit que je les verrai.

Ainsi, reçut-elle les compliments de Léopold de Sépibus, capitaine du dizain de Rarogne, et de Jacques-François de Quartéry.

Dans la première quinzaine de juin, elle se rend à Lausanne. Nous ne savons pas grand-chose de cet épisode. Le célèbre Tissot, qui devait mourir l’année d’après, était alors à l’apogée de sa gloire médicale. Louise de Condé fut-elle une de ses dernières clientes ? Il se peut. Elle nous dit qu’elle logea pendant quelques jours chez une baronne allemande qui recevait les émigrés français et mit à sa disposition tout ce qu’elle pensa pouvoir la flatter selon l’esprit du monde : appartements, meubles, repas, domestiques. La maison avait une chapelle, desservie par des prêtres émigrés. II s’agit sans doute de cette mystérieuse baronne d’Olcah, qui conserva si jalousement le secret de son identité qu’elle fit détruire tous ses papiers le jour où elle vit venir la mort. M. Maxime Reymond, qui s’est occupé d’elle en chercheur patient, la croit fille naturelle du roi Stanislas de Pologne. Dans sa maison des Toises, qui porta plus tard le nom de l’Avant-Poste, elle recevait beaucoup, jouissant d’une protection qui la faisait échapper à tous les décrets contre les étrangers. Dans la *Vie de la princesse*, publiée après sa mort par les Bénédictines de l’Adoration perpétuelle, on lit qu’en acceptant ce logement, Madame de Condé pensait fuir le monde. Elle s’y trouva contrainte et gênée à mesure qu’on la comprenait moins. Trop délicate pour se plaindre, elle supporta cette petite épreuve.

Le 19 juin, nous la retrouvons à St-Maurice. La marche de l’armée française en Italie, l’entrée de Bonaparte à Milan et son attaque sur le territoire de Venise, jetaient l’épouvante dans les esprits. On voyait venir le moment où la Suisse, se trouvant encerclée, on n’en pourrait sortir sans risques. Une fois encore, elle tient à rassurer son père. Le 7 juillet, elle lui apprend que s’étant procuré un asile près d’Augsbourg, elle allait partir la semaine suivante, accompagnée des personnes avec lesquelles elle était venue, ainsi que d’un excellent domestique, obligé par les décrets du Sénat de quitter la Suisse. Comme il parle allemand, il lui sera d’une grande utilité pour son voyage, qui se fera incognito. Mais, en Allemagne, les armées républicaines marchaient en même temps qu’elle. Elle se trouva poussée jusqu’à Vienne où elle passa une année comme pensionnaire chez les religieuses de la Visitation.

Cependant, elle ne cessait de se sentir attirée par la Trappe combattue par M. de Bouzonville qui estimait que cet Ordre, excédant les forces de la nature, détruirait sa santé et même la tuerait. Partie de Vienne en août 1797, elle est à la fin de septembre à Martigny, au seuil de la terre promise. Aussitôt, elle demande son admission comme postulante à la Sainte-Volonté-de-Dieu. Ce n’est encore qu’une petite maison, ‘grande comme la main’, partagée à l’intérieur par des planches de sapin qui forment les principaux lieux réguliers d’un couvent. Par sa pauvreté, la chapelle rappelle Bethléem.

Quarante à cinquante personnes, tant religieuses qu’enfants se pressent dans cet enclos où l’on est tellement à l’étroit que bientôt, il sera impossible de s’y retourner ; ce qu’on nomme le dortoir est rempli et les tables du réfectoire servent de lits. Louise de Condé reçoit le voile blanc pour commencer l’année de son noviciat. Tout se transfigure pour elle. Tout lui plaît dans cette chétive demeure où elle se trouve ‘logée délicieusement’. Elle ne sait ce qu’est cette austérité que l’on dépeint si terrible ; elle ne voit autour d’elle que des visages excellents, tout roses et blancs, mais ce qui vaut mieux, dit-elle, des visages paisibles, heureux et saints.

Parmi les religieuses se trouvait la mère Sainte-Rose, dans le monde Marie-Barbe-Geneviève de la Rozière. Elle devint maîtresse des novices et fut frappée du cas que dom Augustin semblait faire de la nouvelle postulante, dont il devait réduire fortement le noviciat, elle l’avait d’abord prise pour une fermière suisse, tellement elle était simple dans sa mise et ses allures. Un peu plus jeune que la princesse, elle avait alors 34 ans et 12 ans de profession religieuse. De son côté, Louise aimait à voir dans la Sœur Sainte-Rose une religieuse de sa nation, pleine d’amour pour son état et en pratiquant les devoirs avec autant de zèle que d’exactitude. La religieuse et la postulante allaient s’attacher l’une à l’autre pour ne plus se quitter. L’inviolabilité du silence empêchant toute communication, elles s’entendirent par un langage muet, prélude d’une union qui devait durer jusqu’à la mort.

À son directeur spirituel qui fut si long à lui laisser répondre à la grâce qui l’appelait, elle assure qu’elle se porte très bien, qu’elle mange et dort bien, qu’elle a faim ce qu’il faut seulement pour dîner et qu’elle est tout étonnée de s’être crue si longtemps obligée de déjeuner et de souper. Pour les fricassées, ajoute-t-elle, je les trouve très bonnes et elles ne sont point malsaines, ceux qui en disent du mal font des calomnies.

Sa joie se répand dans toutes ses lettres :

Je ne puis assez vous répéter combien je me trouve heureuse ici, dit-elle à M. de Bouzonville. Je ne puis vous exprimer le contentement que j’éprouve à la Trappe, écrit-elle à une archiduchesse viennoise.

Quinze jours après avoir revêtu la robe blanche de saint Bernard de Clairvaux, elle confie son bonheur à dom Augustin de Lestrange :

Le contentement du cœur, de l’âme, de l’esprit est tel que les premiers jours on ne fait que se fortifier. Je ne m’aperçois ni du jeûne ni du changement de nourriture : je n’en ai pas souffert un seul jour d’aucune manière. Il en est de même des veilles : pas un instant de fatigue ni de lassitude, les journées passent comme des éclairs.

‘Elles me paraissent passer comme des éclairs’, répète-t-elle à son père, en signant pour la première fois Sœur Marie-Joseph. ‘Tel est le nom que je porte depuis que je suis mère de la Trappe.’ Faisant un retour non dépourvu de douce malice sur sa vie passée, elle ajoute :

Je me porte comme le Pont-Neuf. Ah ! je tournais bien autrement à la mort dans vos grands habits d’or et d’argent qui m’éreintaient à Versailles, à Fontainebleau, etc., etc., etc., à tous ces pataclans qui m’ennuyaient tant, comme vous savez, et qui ont fait une si triste fin.

Elle retrouve si entièrement son naturel qu’il lui arrive de se sentir plus gaie qu’il ne faut.

Je ne puis me déshabituer d’être un peu guillerette quand j’y trouve jour, avoue-t-elle. Mais à la Trappe, pas le plus petit mot pour rire et il n’y a que cela d’embarrassant.

Pourtant, une chose lui pèse aussi, parfois : la règle du silence Mais c’est uniquement parce qu’elle l’empêche de dire qu’elle est heureuse et que tout l’enchante ici.

Je voudrais quelquefois, confesse-t-elle encore à son ancien aumônier, grimper sur les rochers pour appeler tout le monde dans notre petit désert et crier à haute voix : *Venite, adoremus Dominum et procidamus ante Deum. Venite et gustate quoniam suavis est Dominus*.

Le 7 décembre encore, elle dit à M de Bouzonville : Chaque jour, je sens davantage tout mon bonheur.

Mais ce bonheur devait être bref. Voici Noël. Il y a moins d’un mois, Bonaparte a traversé la Suisse, en éclair aussi, et déjà le scénario de l’intervention militaire se règle à Paris. Les troupes s’avancent vers la frontière. Avec une hauteur et un despotisme effrayants, comme l’écrivait Sœur Marie-Joseph à son père, le Directoire exige le renvoi de tous les émigrés en faisant aux Trappistes l’honneur de les désigner tout particulièrement.

Les choses sont si menaçantes que le Père Abbé avait décidé de disperser là communauté, sans la détruire, toutefois. Mais où diriger ses pas ? Un seul pays restait ouvert : la Russie. Le tsar en était depuis un an, ce grand-duc Paul que, quinze ans auparavant, sous le nom de comte du Nord, la princesse Louise avait accueilli à Chantilly, moins en prince qu’en roi. Sous la livrée de son Ordre, Sœur Marie-Joseph eut-elle un fugitif souvenir pour ces heures de sa vingt-cinquième année, alors que, parée en naïade elle avait conduit son hôte dans une gondole dorée à travers le grand canal jusqu’à l’île d’Amour, escortée du prince et des autres seigneurs et dames en vêtements allégoriques, en présence de cent mille personnes accourues de partout, pour assister à cette féerie ?

C’est à son hôte d’autrefois qu’elle s’adressa, à la demande de dom Augustin, pour procurer un asile en ce danger pressant. ‘Je supplie le comte du Nord, lui écrivait-elle, d’intercéder pour nous auprès de l’empereur Paul.’

A partir de ce moment, note le curé Ballet, les austérités se multiplièrent dans les monastères et minuit n’avait pas sonné que la cloche appelait les religieux à la chapelle. Enveloppés dans leurs manteaux blancs, la tête couverte et baissée, les fils de saint Bernard conjurent le Tout-Puissant de les soutenir dans le formidable voyage qu’ils vont entreprendre.

En attendant la réponse du tsar, les événements s’aggravaient et il devenait urgent d’assurer au plus tôt la retraite des religieux. Déjà, la Suisse était toute frémissante de mouvements révolutionnaires et le général Ménard, commandant de la division venue d’Italie, arrivait aux environs de Genève.

Dom Augustin de Lestrange donne le signal du départ au premier convoi, le 19 janvier 1798. Sœur Marie-Joseph, qui en fait partie, raconte les premiers jours du voyage à M. de Bouzonville. Les religieuses partent en char à bancs et vont ainsi jusqu’à Martigny, accompagnées du Révérend Père, à pied dans les boues et dans les crottes. Fort heureusement, le grand froid des jours précédents avait cessé. A partir de Martigny, la route s’améliore ; elles trouvent de grandes et belles berlines où elles sont plutôt en princesses qu’en trappistines. Le Révérend Père, sur sa mule, les accompagne jusqu’à Bex, où l’on arrive le soir. Il a toutes sortes de soins pour ses compagnes, tant pour leur manger que pour leurs couvertures, car de lits, il n’est pas question. ‘Mais nous étions à merveille’, dit Sœur Marie-Joseph. Le lendemain, le voyage se poursuit, toujours dans les bonnes voitures, jusqu’à Vevey où dom Augustin remet ses filles spirituelles entre les mains du Père Benoît, sous-prieur de la Valsainte, bien respectable, bien doux et bien attentif. La colonne s’augmente de plusieurs enfants et de quelques Frères et Convers. Ils sont convoyés dans un coupé qui a très bonne mine et une espèce de petit chariot couvert. Quant aux religieuses, elles sont onze dans leurs berlines. Aux voiles blancs des Trappistines se mêlent trois voiles noirs, portés par des Sœurs d’autres couvents, ce qui permet d’éviter en voyage et en public la multitude des voiles blancs. À Moudon, tout va à merveille. Le bon Dieu traite les exilées en enfants gâtées. Pour ranimer leur courage, il leur donne une vraie journée de printemps : soleil sans nuages, ciel magnifique, temps doux et presque chaud.

Ce monastère ambulant cherchait à continuer, autant que possible, la vie religieuse. Les exercices de piété étaient suivis, bien qu’adoucis. Pour ne déranger personne dans les auberges, les religieuses ne se levaient pas au milieu de la nuit pour les offices, mais les partageaient entre le soir et le matin. Sœur Marie-Joseph en était fâchée, ayant une prédilection pour l’office de nuit. On maintenait tant que faire se pouvait la régularité de la nourriture. Et dans les rigueurs de cet exode, la dernière descendante féminine des Condé écrivait à son ancien confesseur :

Si vous saviez comme je me sens non seulement contente mais fière de voyager et de me montrer aux yeux de l’Europe, couverte des livrées saintes du Dieu auquel vous m’avez donnée.

Réduite, un soir, à prendre gîte en un fournil embué de fumée, elle se déclare ravie : tant de vicissitudes n’arrivent pas à l’assombrir. Les Trappistines arrivent à Constance d’où Sœur Marie-Joseph se hâte de donner de ses nouvelles à M. de Bouzonville :

Je vous écris un mot pour vous dire que jusqu’ici notre voyage s’est passé très heureusement. Nous avons été un peu huées hier à Vevey, voilà tout ; dans tous les autres lieux protestants, nous avons été bien, malgré notre habit.

Le Doyen Bridel, pasteur à Château-d’Œx, tenait un journal dans lequel il avait noté, à la date du 3 février 1798 :

Le soir, arrivent sur des luges depuis les Ormonts les religieuses trappistines françaises qui émigrent de leur maison de St-Branchier en Valais et qui se retirent en Souabe sous la direction d’un curé français ; repartent le lendemain matin. Le Père Chartreux (sic) nous a dit que leur couvent a reçu une lettre de Rome en décembre qui dit :

Nous nous attendons aux plus grands malheurs : nous serons pris et pillés’ ; un homme de sainte vie nous a dit que l’Ordre commencera à se rétablir en Europe par la Suisse.

Deux des principaux biographes du Doyen ont donné des versions complémentaires de cet épisode, en s’inspirant probablement de sa correspondance.

Au cœur de l’hiver, écrit M. de Reynold, Bridel hébergea dans sa cure huit sœurs trappistes qui se sauvaient devant les Jacobins à travers les neiges. Ce fut dans une auberge pleine de soldats à moitié ivres qu’il les découvrit ; l’une d’elles était une princesse de Conti, d’une rare beauté. Après les avoir logées et rétablies de leurs fatigues, Bridel leur fournit des traîneaux pour se rendre à Thoune, d’où elles gagnèrent la Souabe.

Louis Vulliemin, le plus ancien biographe de Bridel, s’exprime comme suit :

Quelques jours après (le 2 février 1798), ayant appris que huit religieuses de la Congrégation des Trappistes, fuyant les Jacobins, étaient arrivées, à travers les neiges de l’hiver, à pied, haletantes, dans la petite auberge des Moulins, remplie de miliciens de la vallée, il se hâta d’aller au-devant d’elles et de les amener dans son presbytère. L’une de ces sœurs était une princesse de Conti, d’une rare beauté. Leur supérieure ayant offert à son hôte de rompre leur vœu de silence pour qu’il pût s’entretenir avec elles : ‘Je respecte trop, lui répartit Bridel, le silence des dames pour vouloir profiter de votre permission.’

Il ne pouvait s’agir, évidemment, du convoi parti le 19 janvier et dont faisait partie sœur Marie-Joseph. Sans doute, les séjours de la princesse en Suisse et en Valais, sa prise de voile à Sembrancher, n’étaient-ils pas restés secrets. La religieuse ‘d’une rare beauté’, reçue par Bridel, ne pouvait être ni la princesse de Condé, ni la princesse de Conti. Cette dernière, qui n’était ni jeune ni belle, avait séjourné à Fribourg dès le début de l’émigration et quitté la Suisse au moment même où le pays allait être envahi par les armées du Directoire.

Le Doyen s’occupa certainement d’un des groupes qui suivit le premier.

Partagées en diverses bandes, racontait sœur Marie-Joseph à son père, nous abandonnâmes, les unes un peu plus tôt, les autres un peu plus tard, notre petit monastère du Valais avec bien du regret. Ma bande partit une des premières, heureusement pour moi car ce que les autres ont souffert n’est pas croyable, obligées de passer et de repasser les montagnes pour éviter les patriotes et plusieurs ont fait tout cela à pied.

De l’humble reposoir des âmes, où le christianisme exilé de France avait fait une courte halte au cœur des montagnes du Valais, il ne reste aujourd’hui que quelques pierres parmi les buissons, et, au bord de la route, une inscription que ne lisent que les rares touristes qui foulent encore cette chaussée alpestre en piétons.

-\*-\*-\*-

Il n’entre point dans notre propos de suivre Louise de Condé dans les longues pérégrinations, de couvent en couvent, qu’elle accomplira pendant quinze ans, jusqu’au jour où la restauration de la royauté lui rouvrit le chemin de la France. Elle y rentre avec l’idée bien arrêtée de fonder un Ordre religieux doté d’une règle établie par elle. Louis XVIII lui cède l’emplacement et ce qui restait des bâtiments du Temple, où le roi et la reine avaient vécu les derniers mois de leur agonie et qu’ils ne quittèrent que pour l’échafaud.

Elle en prend possession le 2 décembre 1816, y fonde la maison des Bénédictines de l’Adoration perpétuelle et en devient prieure sous le nom de Marie-Joseph de la Miséricorde. Elle y vivra huit ans sans histoire. Le vieux prince de Condé, son père, confiné à Chantilly, la vient voir de temps en temps ; il meurt en 1818 à 82 ans. Son frère, le duc de Bourbon, absorbé par sa passion sénile pour Mme de Feuchères, cesse toute visite au Temple. Elle est seule, occupée des soins de son Ordre, de plus en plus détachée des choses de la terre. Elle rend à Dieu son âme pure, le 10 mars 1824 ; depuis longtemps, elle était entrée dans la paix divine ayant fait miséricorde à tout le monde.

M. de la Gervaisais, qui lui survivait, n’avait pas oublié le beau roman de son adolescence. En 1836, il relit le pèlerinage de Bourbon l’Archambault. Il ne crut pas desservir la mémoire de celle qu’il avait aimée en publiant sa correspondance, qui eut nombre de lecteurs fervents. L’un d’eux, M. Henri Bordeaux, qui parcourut si souvent la Suisse, a suivi les pas de Louise de Condé à travers le St-Bernard. Il lui a fait place dans ses *Vies intimes* et relevé qu’il y aurait un chapitre intéressant à écrire sur l’émouvant épisode de la Trappe de Sembrancher. De cette observation est née la présente étude, où il ne faut chercher, à défaut d’un portrait, qu’une simple épure, un essai de mise au net d’une coupe de cette destinée orageuse qui erra longtemps, de rive en rive, avant de jeter l’ancre.

SOURCES

• Chanoine BOCCARD, *Notes et Documents sur le Valais,* manuscrit aux Archives de l’Abbaye de St-Maurice, t. I, pp. 205-206.

*• Vie et œuvres de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé*, publiées par les Bénédictines de l’Adoration perpétuelle, 3 vol., Paris, 1834*.*

*• Lettres intimes de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé*, édition Paul Viollet, Paris 1878.

• P. Henri CHEROT, *La princesse Louise de Condé en exil et dans le cloître*, Paris, 1903.

• Dom RABORY, *Vie de Louise de Bourbon*.

• Le même, *Correspondance choisie de la princesse Louise de Condé*.

• Marguerite SAVIGNY-VESCO, *La princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé*, Paris, 1932.

• Henri BORDEAUX, *Vies intimes*, Paris, 1928.

• CRETINEAU-JOLY, *Histoire des trois derniers princes de la Maison de Condé*, 1838.

• Achille CHAPPAZ : Les Trappistes en Valais, Fribourg, 1893.

• Maxime REYMOND, *L’Église catholique de Lausanne*, Lausanne, 1913.

• Tobie de RAEMY, *L’émigration française dans le canton de Fribourg (1789-1798)*, Fribourg, 1935.

1. Ce mémoire a été lu dans la réunion générale de la *Société helvétique de Saint-Maurice*, le 6 octobre 1892. Paru dans la *Revue de la Suisse Catholique*, 1893, pages 1-9, 91-106, 286-296, 339-346. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le nom de la commune est actuellement orthographié *Sembrancher*. [↑](#footnote-ref-2)
3. M. BOCCARD (chanoine de Saint-Maurice), *Histoire du Valais,* 1844. [↑](#footnote-ref-3)
4. M. SCHINNER, *Description du département du Simplon, ou de la ci-devant République du Valais*, Sion, 1812. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cette partie du pays offre une variété de sites vraiment extraordinaires. On y trouve tout ce qui est propre à étonner. à saisir fortement l’imagination : longs défilés retentissait du fracas des eaux déchaînées, vallons solitaires et pittoresques, bassins abrupts et sauvages, lacs enchanteurs, gouffres horribles, immenses glaciers. Au-dessus de cette région aux contrastes infinis, plane du sommet de ces cimes glacées, comme une suprême merveille plus remarquable encore que toutes les beauté naturelles dont ces Alpes sont si prodigues : l’hospice du Grand-Saint-Bernard. Bnb(Ch.-Ls de), *Topographie du Valais*. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Règlements de la Maison-Dieu de la Trappe, par M. l’abbé de Rancé, mis en nouvel ordre et augmentés des usages particuliers de la Maison-Dieu de la Valsainte*, Fribourg, 1794. [↑](#footnote-ref-6)
7. Mgr Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, évêque et comte de Lausanne, Prince du Saint-Empire Romain, Abbé mitré du monastère de Notre-Dame de Hauterive, de l’Ordre de Cîteaux. [↑](#footnote-ref-7)
8. L’évêché de Fribourg relevait alors de l’Archevêché de Besançon. [↑](#footnote-ref-8)
9. En s’adressant plus tard à l’État du Valais, dom Augustin en reproduit presque entièrement les termes. [↑](#footnote-ref-9)
10. La Chartreuse de la Valsainte fut fondée en 1295 par Gérard de Charmey, et les religieux de cet Ordre y résidèrent sans interruption jusqu’au premier septembre 1778. À cette date, sur les instances du gouvernement de Fribourg une Bulle apostolique supprima ce monastère dont les biens furent attribués au Collège de Fribourg ainsi qu’à la mense épiscopale. Des fermiers s’y installèrent jusqu’à l’arrivée des Pères de la Trappe. — En 1862 on vendit (!) aux Chartreux leur ancien couvent et Dieu merci ! ils l’occupent encore. [↑](#footnote-ref-10)
11. [VERNIOLLE Jérôme] *Histoire des Trappistes du Val Sainte-Marie* (Diocèse de Besançon), Paris, 1843. [↑](#footnote-ref-11)
12. Règlements… p. 35. [↑](#footnote-ref-12)
13. Auszug aus dem Protokoll des Regierungs-Rathes des Kantons Solothurm. — 941-945 et 1039. [↑](#footnote-ref-13)
14. Mgr Fabricius Sceberas Testaferrata, archevêque de Beyrouth. [↑](#footnote-ref-14)
15. Mgr Joseph-Antoine Blatter (élu le 3 août 1790 et décédé le 19 mars 1807). [↑](#footnote-ref-15)
16. Archives de l’évêché de Sion. [↑](#footnote-ref-16)
17. Vallesium episcopale (Opera historica Annae‑Josephi de Rivaz. Canonici Sedunensis). [↑](#footnote-ref-17)
18. Ce prieuré dépendait de l’Abbaye d’Ainay (Diocèse de Lyon) et au XII° siècle déjà, des titres assez importants en font mention. Dans un titre postérieur (1413) il est question de Jean de la Fontaine, Prieur des Clages et en 1447, nous trouvons le nom de dom Guigo Baronius, Prior.

Ce monastère était très renommé et d’après le chanoine de Rivaz, 1e cardinal Bernard se rendant à Sion en 1196, y reçut l’hospitalité. À cette même époque, Saint‑Pierre‑des‑Clages était un lieu de pèlerinage des plus fréquentés. C’est sur la fin du XV° siècle que les Bénédictins abandonnèrent leur couvent.

(Tiré des écrits du chanoine de Rivaz et du Père Isidore.) [↑](#footnote-ref-18)
19. Archives de l’évêché. [↑](#footnote-ref-19)
20. Nicolas-Claude Dargnies, *Mémoires en forme de lettres*, Archives de l’abbaye de Tamié, p. . [↑](#footnote-ref-20)
21. I1 n’y a pas longtemps que le Rhône se promenait encore en maître dans cette partie du Valais. [↑](#footnote-ref-21)
22. Transcrivons également les deux actes de décès suivants :

1° 1794 - *Venerabilis Frater Benedictus, presbyter, in saeculo vocatus Ludovicus Isaac Pinard, Rothomagensis, religiosus Septem‑Fontium et ab aliquot mensibus apud religiosos de Trappa in his regionibus manentes propter persecutionem in Galliis a philosophis excitatam obiit 2° Januarii in prioratu ad Sanctum Petrum Claggiarum munitus Sacramentis.*

*2° Frater Jacobus, Trappista, in saeculo vocatus Jacobus Fillion, religiosus parochiae Sancti Deodati (St‑Diez). obiit die 16 Junii. Agebat annum 43*, etc. [↑](#footnote-ref-22)
23. *Absque feretro* ! Après les encensements l’un des religieux descend dans la fosse ; il y reçoit le corps de son confrère et lui place les bras en croix. Puis. ayant recouvert le visage du défunt il remonte et présente la bêche au Père Abbé. qui jette alors en forme de croix de la terre sur le corps. (Règlements. etc.) [↑](#footnote-ref-23)
24. Peu de temps auparavant. dom Gérard lui avait légué tout ce qu’il pouvait avoir de biens.

(Archives de.la Valsainte) [↑](#footnote-ref-24)
25. Sa Grandeur, qu’une récente maladie avait fortement éprouvée, se trouvait aux ‘Mayens’, charmant séjour de montagne au-dessus de Sion.

(Vallesium episcopale.) [↑](#footnote-ref-25)
26. Vallesium episcopale [↑](#footnote-ref-26)
27. Moine hors du cloître, disait-on au moyen âge, poisson hors de l’eau. [↑](#footnote-ref-27)
28. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : in die mala, liberavit eum Dominus*. Tel est le premier verset du psaume que récitaient tous les jours les Trappistes. pour la prospérité de la Suisse. [↑](#footnote-ref-28)
29. Des personnes considérables de Saint‑Maurice avaient, non sans raison, insisté pour que dom Augustin s’établît dans les environs. [↑](#footnote-ref-29)
30. Archives de l’Évêché. [↑](#footnote-ref-30)
31. Frère du Révérendissime Prévôt du Gd-St-Bernard. [↑](#footnote-ref-31)
32. I1 s’est glissé à ce sujet dans la narration de Gaillardin quelques inexactitudes d’autant plus excusables que cet excellent auteur n’avait pas sous les yeux tous les documents nécessaires et que du reste le Valais était évidemment pour lui l’une de ces ‘terres inconnues’. dont font mention les anciens atlas. [↑](#footnote-ref-32)
33. À cette époque c’est sur l’autre rive de la Dranse que passait le grand chemin, de telle sorte que ce terrain se trouvait réellement isolé et pour ainsi dire séparé du reste de la contrée. [↑](#footnote-ref-33)
34. Cf. *Règle de saint Benoît*, 66, 6-7 et le *Petit Exorde de Cîteaux* chap XV, 13. [↑](#footnote-ref-34)
35. Archives de la cure de St-Brancher. [↑](#footnote-ref-35)
36. Archives de la cure de St-Brancher. [↑](#footnote-ref-36)
37. Croix de bois, cœur d’or, s’écriait naguère à Aiguebelle M. le curé de Valence. [↑](#footnote-ref-37)
38. Au moment de la Terreur plus de cinq cents prêtres français se trouvaient disséminés en Valais et sur ce nombre, une soixantaine au moins avaient trouvé un refuge assuré dans les vallées d’Entremont. Voici, d’après les documents dont je dispose, les noms des ecclésiastiques qui assistèrent à l’arrivée de dom Augustin et de ses religieux : MM. le chanoine Jean‑Ignace Massard, curé de Bovernier, le chanoine Nicolas Cavé, curé de Vollèges et MM. les abbés français, Chassaignon, Dalbine, Mercier, Cabannes, Jeune, Beigneux, Siquard, Broal, Olivier, Ojardias et Payot. [↑](#footnote-ref-38)
39. À ce que l’on croit, Adhémar, évêque du Puy serait l’auteur de la sublime antienne que l’Ordre de Cîteaux s’est en quelque sorte appropriée et à laquelle saint Bernard ajouta l’invocation. adoptée plus tard par l’Église : *O clemens, O pia, O dulcis Virgo Maria*. (Annales de l’Abbaye d’Aigubebelle, 1863) [↑](#footnote-ref-39)
40. On remarquait parmi eux François‑Jacques Luder, Gaspard‑Étienne Delasoie, Étienne-Joseph Claivaz, Jean‑Joseph Six, etc. (Archives de la cure de Saint‑Brancher.) [↑](#footnote-ref-40)
41. On construisait à la hâte les bâtiments les plus indispensables, nous dit en parlant du moyen âge, un religieux de Sept‑Fons, et l’on voyait bientôt arriver les religieux marchant processionnellement au chant des psaumes, suivis de l'Abbé, s’appuyant sur sa crosse de bois. (Sept-Fons, 1873) [↑](#footnote-ref-41)
42. Archives de l’Évêché et de la cure de Saint‑Brancher. [↑](#footnote-ref-42)
43. Archives de l’évêché. [↑](#footnote-ref-43)
44. Ste-Suzanne, dans le diocèse de Saragosse. [↑](#footnote-ref-44)
45. Vos frères seront si nombreux, avait dit 1e Seigneur à saint Étienne, que s’échappant en bourdonnant de leurs ruches trop pleines, ils s’envoleront d’ici pour se répandre en diverses contrées : ils recueilleront partout une ample moisson de saintes âmes dont ils enrichiront les greniers du ciel. [↑](#footnote-ref-45)
46. *Fecunda virorum paupertas*. [↑](#footnote-ref-46)
47. Au moment où saint Bernard et ses disciples entreprenaient ces défrichements qui devinrent la source de tant de richesses, leur nourriture ne consistait guère qu’en fruits sauvages. On leur servait en été des plats de feuilles de hêtre, en hiver, des racines et des herbes venues naturellement à l’abri des forêts ; leur plus grand régal était de manger des haricots. (Étude historique sur l’abbaye de Sept-Fons) [Ceci fait parti de la légende ! NDE] [↑](#footnote-ref-47)
48. Combien de personnes feignent encore d’ignorer que ce sont les moines qui ont défriché l’Europe ! Ce sont eux cependant qui, la croix à la main, entreprirent tous ces gigantesques travaux. « On les vit transformer et rendre fertiles, Dieu sait à quel prix, d’immenses espaces occupés par les bruyères, les marais et les ajoncs. En France, en Angleterre, en Allemagne, leurs colonies devinrent le berceau d’un grand nombre de villes, foyers de la civilisation moderne. À la vue des coteaux riants et des plaines couvertes de riches moissons, combien ne voient pas l’humble et vaillant cénobite qui donna le premier coup de bêche, le premier coup de pioche, dont les échos se prolongent jusqu’à ce jour. » [↑](#footnote-ref-48)
49. L’aménagement de ses deux monastères obligeait dom Augustin à multiplier ses voyages en Valais. [↑](#footnote-ref-49)
50. ‘Monseigneur l’évêque du Puy qui est un prélat d’un rare mérite et d’une prestance fort distinguée, relatent les mémoires du chanoine de Rivaz, reçoit depuis quelque temps l’hospitalité de l’abbaye de Saint-Maurice. Accompagné de son Grand‑Vicaire, il est venu faire visite à Monseigneur de Sion qui lui a donné à dîner. I1 a témoigné à l’Évêque toute sa reconnaissance de la protection que Sa Grandeur accorde aux prêtres français émigrés. Il a aussi fait visite à M. le Grand‑Doyen, à M. le Bourgmestre et à M. le Curé. En retour de mon dévouement à ces infortunés ecclésiastiques, il m’a pareillement honoré de sa visite. L’évêque est reparti hier accompagné d’une cinquantaine de prêtres français qui lui ont fait cortège jusqu’au pont de la Morge.’ [↑](#footnote-ref-50)
51. Mme S. Bernard de Lestrange qui avait été pendant trente ans religieuse chez les Bénédictines de Saint‑Pierre‑de‑Sion et sa sœur Marie de Lestrange.

(Note de M. le curé Ballet.) [↑](#footnote-ref-51)
52. On conserve religieusement au Grand‑Saint‑Bernard ce souvenir de dom Augustin. [↑](#footnote-ref-52)
53. Voici le texte de la lettre par laquelle le Père Abbé avait sollicité cette faveur : Les privilèges des Souverains‑Pontifes exemptent, comme Votre Grandeur ne l’ignore pas, nos monastères de la juridiction de l’Ordinaire. Cependant, pour lui témoigner le respect profond que nous avons pour elle et combien nous sommes jaloux de toutes les marques de protection qu’elle voudra bien nous donner, j’ose la prier de vouloir bien confirmer ces privilèges. etc. (Archives de l’Évêché.) [↑](#footnote-ref-53)
54. Louise‑Adélaïde de Bourbon‑Condé (1757‑1824), fille de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, s’était de bonne heure distinguée par sa piété. Diverses circonstances s’étant opposées à son mariage avec le comte d’Artois, depuis Charles X, elle fut élue abbesse de Remiremont (Vosges). Ce monastère, coïncidence singulière, avait été fondé par un religieux de l’Abbaye de Saint‑Maurice, saint Amé, celui‑là même qui érigea le sanctuaire de Notre‑Dame du Scex. [↑](#footnote-ref-54)
55. Les succès et l’approche des patriotes me déterminent à quitter Turin et à gagner le côté de la Suisse qui l’avoisine le plus… Je pars donc et vais me rendre d’une manière sûre dans le Valais, car la princesse de Piémont me donne un guide pour la montagne. (Lettre du 24 avril 1796) [↑](#footnote-ref-55)
56. M. le doyen de Lazaris était chargé des affaires du roi de Sardaigne dans le canton du Valais. [↑](#footnote-ref-56)
57. Marie‑Clotilde, sœur de Louis XVI. [↑](#footnote-ref-57)
58. Archives de la Cure de Saint‑Brancher. [↑](#footnote-ref-58)
59. Ce fut M. Félix Piota, père de M. le commandant Charles Piota, de Martigny, qui conduisit la princesse. [↑](#footnote-ref-59)
60. Vallesium episcopale. [↑](#footnote-ref-60)
61. M. le chanoine Emmanuel Gard, de Bagnes. [↑](#footnote-ref-61)
62. MM. Léopold de Sépibus, capitaine du dixain de Rarogne, et Jacques‑François de Quartéry. [↑](#footnote-ref-62)
63. Louis‑Henri‑Joseph de Bourbon, duc de Bourbon et le dernier des princes de Condé (1756‑1830). [↑](#footnote-ref-63)
64. « Il prétend que cela me tuerait. » (Correspondance de la princesse.) [↑](#footnote-ref-64)
65. Vallesium episcopale. [↑](#footnote-ref-65)
66. Malgré toutes mes recherches, il m’a été impossible de reconstituer l’état nominatif des nombreux enfants de l’Entremont qui entrèrent chez les Pères de la Trappe. [↑](#footnote-ref-66)
67. Au commencement de 1794 dom Augustin s’était décidé à fonder une Trappe en Piémont et il y envoya dom François de Sales avec deux autres religieux. [↑](#footnote-ref-67)
68. Si, comme le prétendait l’orateur de Romans, l’anticléricalisme n’est pas un article d’exportation, nous connaissons pas mal de gens qui n’admettent pas davantage que cette marchandise de pacotille soit destinée à faire le bonheur de l’enfance. [↑](#footnote-ref-68)
69. Archives de l’Évêché. [↑](#footnote-ref-69)
70. Archives de la Cure de Saint‑Brancher. [↑](#footnote-ref-70)
71. Dom Augustin avait informé les familles de son prochain départ. [↑](#footnote-ref-71)
72. *Histoire de la Trappe*, tome 2 [↑](#footnote-ref-72)
73. Née en Gascogne de parents nobles et riches, elle avait reçu une brillante éducation qui lui eût assuré l’estime et l’admiration de la haute société. Mais elle préféra embrasser la vie monastique dans l’abbaye de Saint‑Antoine, à Paris et expatriée par la Révolution, elle contribua beaucoup par ses instances auprès de dom Augustin à la fondation des Trappistines. (*Histoire de la Trappe.*) [↑](#footnote-ref-73)
74. Lettre du 28 septembre 1797 à M. l’abbé de Bouzonville. [↑](#footnote-ref-74)
75. Note de M. le curé Ballet. [↑](#footnote-ref-75)
76. Vie de la princesse de Condé. [↑](#footnote-ref-76)
77. *Histoire de la Trappe*. [↑](#footnote-ref-77)
78. Lettre du 20 janvier 1798. [↑](#footnote-ref-78)
79. Acte du 22 septembre 1796, reçu par M. Pierre‑François‑Bruno Luder. [↑](#footnote-ref-79)
80. Grange à blé. [↑](#footnote-ref-80)
81. On voit dans les comptes de Jean Hiroz, de Vollèges, que peu de temps auparavant les Pères avaient acheté aux enchères une certaine quantité de bois. Gay. [↑](#footnote-ref-81)
82. Reçu par M. le notaire Emmanuel Gay. [↑](#footnote-ref-82)
83. Archives de l’État du Valais. [↑](#footnote-ref-83)
84. Aux termes de l’art. 38 de la Constitution de 1802, le Conseil d’État avait la faculté de consulter les représentants du pays, en dehors, bien entendu, des sessions réglementaires, par voie de circulaire et dans le cas donné, c’est le mode que l’on avait adopté.

Les réponses des députés ne se firent pas attendre et dans sa séance du 18 janvier 1803, le Conseil d’État constatait que trois votes différents avaient été émis :

a) Certains membres de la Diète demandaient le renvoi de l’affaire à la session de mai et c’étaient MM. Duc, père, Jacquier, de Riedmatten, Duc, fils, Ducrey, Gross, Joris, Vaudan, Darbellay et Bruchez.

b) Les seconds adhéraient purement et simplement à la requête de dom Augustin, et c’étaient MM. Sigristen, de Sépibus, Deschallen, Andenmatten, Roten, Matter, Allet, le Révérendissime Évêque, de Nucé, Chappelet, Devanthéry, du Fay, Dufour et Morand.

c) Les derniers acceptaient également le projet du Conseil d’État mais en y mettant une condition, à savoir que les Pères ne pourraient acheter que des terrains incultes. C’étaient MM. Rey, Taffiner, Wegner, Walter, Bonivini, Tabin et Maître.

Mais comme dans leur requête les Trappistes ne demandaient pas autre chose, cette condition n’en était pas une et le Conseil d’État leur en donna acte. [↑](#footnote-ref-84)
85. Archives de l’Évêché. [↑](#footnote-ref-85)
86. En 1331, Géronde était un prieuré appartenant à l’Abbaye d’Abondance (Haute-Savoie), et dans le courant de cette année, Aymon de la Tour, évêque de Sion, qui voulait attirer les Chartreux dans son diocèse, songea à les établir à Géronde. Après pas mal de négociations, l’Abbé d’Abondance céda ce prieuré à l’Évêque qui lui donna en échange l’église de Val d’Illiez.

La Charte de fondation de la nouvelle Chartreuse fut donnée le 19 janvier 1331, et les fils de saint Bruno s’y établirent bientôt après ; mais les guerres et les dissensions qui agitaient notre République à cette époque ne leur permirent pas d’y séjourner bien longtemps.

En 1349 le Chapitre général de l’Ordre, craignant pour la sécurité de ses religieux, les rappela de Géronde et confia provisoirement la garde du monastère à Jean, seigneur d’Anniviers, qui s’était toujours montré l’ami dévoué des Chartreux.

En 1427, sur la demande de 1’Évêque de Sion, les Chartreux renoncèrent définitivement à Géronde, qu’ils n’habitaient plus depuis près de quatre‑vingts ans, et le Chef du diocèse y installa des Carmes.

Après ceux‑ci, vers 1620, les Jésuites vinrent aussi s’établir à Géronde qu’ils quittèrent en 1662 pour aller se fixer à Brigue.

Plus tard, en 1734, Mgr J‑Joseph Blatter, évêque de Sion, y installa son Séminaire diocésain. [↑](#footnote-ref-86)
87. La communauté venue à Géronde en 1831 y demeura jusqu’en novembre 1834, avant de revenir en France, au Val-Sainte-Marie. Elle acheta l’ancienne abbaye de la Grâce-Dieu en 1845 et la réoccupa en 1849. Les bâtiments devenuent trop petits sous l’afflux des vocations, la communauté envoya une colonie de moines à Tamié en 1861. Les événements contraignirent la communauté de la Grâce-Dieu à vendre leur propriété pour venir s’e regrouper à Tamié en 1909. [NDE] [↑](#footnote-ref-87)
88. Achille Chappaz (1854-1902) ancien conseiller d’État, eut l’initiative de faire ériger un monument sur l’emplacement du monastère de la Sainte-Volonté-de-Dieu qui fut exécuté en 1905 par Cléophée Casanova (1858-1945) sculpteur à Monthey. [↑](#footnote-ref-88)
89. Paru dans « Annales Valaisannes », Bulletin trimestriel de la *Société d'Histoire du Valais Romand*, II° série, XXIV° année, n° 3, juillet-septembre 1949, p. 77-92. [↑](#footnote-ref-89)